



Food and Agriculture Organization
of the United Nations

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

FIAF/R1204 (Bi)

**FAO
Fisheries and
Aquaculture Report**

**Rapport sur les
pêches et l'aquaculture**

ISSN 2070-6987

**SOUTH WEST INDIAN OCEAN FISHERIES COMMISSION
COMMISSION DES PÊCHES POUR LE SUD-OUEST
DE L'OCÉAN INDIEN**

Report of the

**FIFTH WORKING PARTY ON COLLABORATION AND
COOPERATION IN TUNA FISHERIES
Durban, South Africa, 1–3 November 2016**

Rapport du

**CINQUIÈME GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COLLABORATION ET
LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE LA PÊCHE THONIÈRE
Durban, Afrique du Sud, 1-3 novembre 2016**

SOUTH WEST INDIAN OCEAN FISHERIES COMMISSION
COMMISSION DES PÊCHES POUR LE SUD-OUEST DE L'OCÉAN INDIEN

Report of the
FIFTH WORKING PARTY ON COLLABORATION AND COOPERATION IN TUNA FISHERIES
Durban, South Africa, 1–3 November 2016.

Rapport du
CINQUIÈME GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COLLABORATION ET LA COOPÉRATION DANS LE
DOMAINE DE LA PÊCHE THONIERE
Durban, Afrique du Sud, 1-3 novembre 2016.

Subregional Office for Southern Africa
FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS
Bureau sous-régional pour l'Afrique australe
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Maputo, Mozambique, 2017

The designations employed and the presentation of material in this information product do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) concerning the legal or development status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries. The mention of specific companies or products of manufacturers, whether or not these have been patented, does not imply that these have been endorsed or recommended by FAO in preference to others of a similar nature that are not mentioned.

The views expressed in this information product are those of the author(s) and do not necessarily reflect the views or policies of FAO.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISBN 978-92-5-009934-7

© FAO, 2017

FAO encourages the use, reproduction and dissemination of material in this information product. Except where otherwise indicated, material may be copied, downloaded and printed for private study, research and teaching purposes, or for use in non-commercial products or services, provided that appropriate acknowledgement of FAO as the source and copyright holder is given and that FAO's endorsement of users' views, products or services is not implied in any way.

All requests for translation and adaptation rights, and for resale and other commercial use rights should be made via www.fao.org/contact-us/licence-request or addressed to copyright@fao.org.

FAO information products are available on the FAO website (www.fao.org/publications) and can be purchased through publications-sales@fao.org.

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org

PREPARATION OF THIS DOCUMENT

This is the final version of the report approved on 3 November 2016 in Durban, South Africa, by the fifth Working Party on Collaboration and Cooperation in Tuna Fisheries of the South West Indian Ocean Fisheries Commission.

PRÉPARATION DE CE DOCUMENT

Le présent document constitue la version définitive du rapport approuvé le 3 novembre 2016 à Durban, Afrique du sud, par le cinquième Groupe de travail sur la collaboration et la coopération dans le domaine de la pêche thonière de la Commission des pêches pour le sud-ouest de l’océan Indien.

FAO. 2017.

Report of the fifth Working Party on Collaboration and Cooperation in Tuna Fisheries. Durban, South Africa, 1–3 November 2016. Rapport du cinquième Groupe de travail sur la collaboration et la coopération dans le domaine de la pêche thonière. Durban, Afrique de sud, 1-3 novembre 2016.

FAO Fisheries and Aquaculture Report/FAO Rapport sur les pêches et l’aquaculture No. 1204. Maputo, Mozambique.

ABSTRACT

Attending the fifth Working Party were delegates from Comoros, France, Kenya, Madagascar, Maldives, Mauritius, Mozambique, Seychelles, Somalia, South Africa and the United Republic of Tanzania. The African Union (AU), the European Commission (EC), IOC-Smartfish, IOC-SWIOFish1, the Marine Stewardship Council (MSC), the Swedish International Development Agency (Sida), the World Bank and the World Wide Fund for Nature (WWF) also participated as observers. The Working Party considered a letter received from France, considered and reviewed 15 Articles of the draft Protocol on minimum terms and conditions (MTC) of fishing access, noted the progress of the SWIO Fisheries Accord, received an update on the high level of ratification of the PSMA within the SWIOFC, received a briefing on the third IOTC Technical Committee on Allocation Criteria, received a briefing on the progress of harmonization of the IOC and SADC MCS processes, noted the good collaboration of SWIOFC members at the last IOTC meeting and the significant IOTC Conservation and Management Measures that were agreed, received updates of actions carried out in regard to sustainable tuna fisheries development, and updated the work plan. The next working party will be hosted by Tanzania.

RÉSUMÉ

Ont participé à cette cinquième réunion du Groupe de travail des délégués de l’Afrique du sud, de Comores, de la France, de Kenya, de Madagascar, des Maldives, de Maurice, du Mozambique, les Seychelles, le Somalie et la République unie de la Tanzanie. L’Agence Suédoise pour le développement internationale (Asdi), la Commission européenne (CE), la Banque mondiale, les projets IOC-Smartfish et IOC-SWIOFish1, le Fonds mondial pour la nature, le « Marine Stewardship Council » et l’Union Africaine a également participé en tant qu’observateurs. Le Groupe de travail a examiné une lettre reçue de la France, a examiné et révisé 15 articles du projet de Protocole sur les termes et conditions minimales d’accès à la pêche, a noté les progrès de l’Accord de pêche de la SOOI, a reçu une mise à jour sur le niveau élevé de ratification de la PSMA au sein de la CPSOOI, a reçu un exposé sur le troisième Comité technique de la CTOI sur les critères d’allocation, a reçu un exposé sur les progrès de l’harmonisation des processus de la COI et de la SADC, a noté la bonne collaboration des membres de la CPSOOI à la dernière réunion de la CTOI et les importantes mesures de conservation et de gestion de la CTOI qui ont été approuvées, ont reçu des mises à jour sur les actions menées en matière de développement durable des pêcheries thonières et mis à jour le plan de travail. Le prochain groupe de travail sera accueilli par la Tanzanie.

CONTENTS

	Page
Preparation of this document	iii
Abstract	iii
Abbreviations and acronyms	vii
Opening of the meeting	1
Adoption of the Agenda and arrangements for the meeting	1
Matters arising since since the last WPCCTF – letter from France	1
Progress on the regional minimum terms and conditions of fishing access process	1
Progress on the South West Indian Ocean Fisheries Accord process	2
Update on the ratification of the Port State Measure Agreement	2
The third IOTC Technical Committee on Allocation Criteria (TCAC3)	3
Harmonisation of the IOC and the SADC MCS processes	3
Compliance of the SWIOFC member states to IOTC Conservation and Management Measures	4
Actions carried out in regard to sustainable tuna fisheries development	4
Other matters	4
Update of the work plan of the WPCCTF	5
Date and place of the next WPCCTF	5
Adoption of the report	5

TABLE DES MATIÈRES

Préparation de ce document	iii
Résumé	iii
Sigles et abréviations	viii
Ouverture de la réunion	6
Adoption de l'ordre du jour et organisation de la réunion	6
Questions decoulant depuis la dernière GTCCPT- lettre de la France	6
Les progrès réalisés sur le processus régional sur les termes et conditions minimales d'accès de pêche	6
Les progrès réalisés sur le processus de l'Accord de pêche du Sud-ouest de l'océan Indien	7
Mise à jour de suivi pour la ratification des mesures du ressort de l'état du port	7
La troisième réunion du Comité technique de la CTOI sur les critères d'allocation (CTCA3)	8
Harmonisation des processus de suivi, control et surveillance de la COI et de la SADC	8
Conformité des membres de la CPSOOI a des Mesures de conservation et gestion de pêches de la CTOI	9
Les actions menées en matière de développement durable de la pêche thonière	9
Autres questions	10
Mise à jour du Plan de travail du GTCCPT	10
Date, lieu de la prochaine réunion du GTCCPT	10
Adoption du rapport	10

APPENDIXES/ANNEXES

1.	Agenda	11
	Ordre du jour	12
2.	List of documents	13
	Liste des documents	14
3.	List of participants/Liste des participants	15
4.	Opening speech of Mr Mooketsa Ramasodi, Deputy Director General Department of Agriculture, Forestry and Fisheries, South Africa	22
	Discours d'ouverture de M. Mooketsa Ramasodi, Directeur général adjoint du Département de l'agriculture, de sylviculture et des pêches de l'Afrique du sud	25
5.	Articles considered and endorsed at the WPCCTF5	28
	Articles examinés et approuvés au GTCCPT5	34
9.	Actions carried out in regard to sustainable tuna fisheries development	41
	Les actions menées en matière de développement durable de la pêche thonière	53

ABBREVIATIONS AND ACRONYMS

CEAI	Coastal East Africa Initiative (WWF)
CMM	Conservation and Management Measure
COFI	Committee on Fisheries (FAO)
CSO	Civil-Society Organization
EAF	Ecosystem Approach to Fisheries
EC	European Community
EEZ	Exclusive Economic Zone
FAD	fish aggregating device
GEF	Global Environment Facility
IOC	Indian Ocean Commission
IOTC	Indian Ocean Tuna Commission
IUU	Illegal, Unreported and Unregulated (fishing)
MCS	Monitoring, Control and Surveillance
MOU	Memorandum of Understanding
MSY	Maximum Sustainable Yield
NGO	Non-Governmental Organization
SADC	Southern African Development Community
SFS	Subregional Office for Southern Africa (FAO)
SWIO	Southwest Indian Ocean
SWIOFC	South West Indian Ocean Fisheries Commission
SWIOFish1	First South West Indian Ocean Fisheries Governance and Shared Growth project
TOR	Terms of Reference
WB	World Bank
WP	Working Party
WWF	World Wide Fund for Nature

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AEP	Approche écosystémique des pêches
CE	Communauté européenne
CEAI	Initiative Côte est-africaine du WWF
COI	Commission de l'océan Indien
CPSOOI	Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien
CTOI	Commission des thons de l'océan Indien
DCP	Dispositif de concentration du poisson
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GT	Groupe de travail
INDNR (pêche -)	Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ORP	Organisme régional des pêches
PAS	Plan d'action stratégique
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SCS	Suivi, contrôle et surveillance
SFS	Bureau sous-régional pour l'Afrique australe (FAO)
SOOI	Sud-ouest de l'océan Indien
UE	Union européenne
USD	Dollars des États-Unis
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZEE	Zone économique exclusive

OPENING OF THE MEETING

1. The fifth meeting of the Working Party on Collaboration and Cooperation in Tuna Fisheries (WPCCTF) was held from 1 to 3 November 2016 at the Garden Court Beach Hotel in Durban, South Africa. The meeting was attended by country delegates from Comoros, France, Kenya, Madagascar, Maldives, Mauritius, Mozambique, Seychelles, Somalia, South Africa and the United Republic of Tanzania. The African Union (AU), the European Commission (EC), IOC-Smartfish, IOC-SWIOFish1, the Marine Stewardship Council (MSC), the Swedish International Development Agency (Sida), the World Bank and the World Wide Fund for Nature (WWF) also participated as observers. The list of delegates and observers is given in Appendix 3.

2. Following welcoming remarks by Mr Roy Clarisse, Fisheries Adviser to the Minister of Agriculture and Fisheries of the Seychelles and Vice-Chairperson of the WPCCTF, and Mr Aubrey Harris, Secretary of the SWIOFC, the meeting was opened by Mr Mooketsa Ramasodi, Chief Operations Officer of the Department of Agriculture, Forestry and Fisheries, South Africa. The full statement by Mr Ramasodi is attached as Appendix 4 to the report.

ADOPTION OF THE AGENDA AND ARRANGEMENTS FOR THE MEETING

3. The meeting was chaired on the first day by Mr Roy Clarisse, Vice-Chairperson of the WPCCTF and subsequently by Mr. Hosea Gonza Mbilinyi, Chairperson of the WPCCTF. The agenda for the meeting (Appendix 1) was adopted. The list of documents made available for the meeting is in Appendix 2.

MATTERS ARISING SINCE THE LAST WPCCTF – LETTER FROM FRANCE

The Working Party discussed a letter that had been received from France in relation to the deliberations of the 4th Working Party in Zanzibar, January 2016. The Working Party noted the importance of high quality French/English/French interpretation, and for documents to be circulated in the two working languages well in advance as was the case at the current meeting. Member countries recognised that work on the MTC protocol could at times be difficult but affirmed their willingness to work collaboratively and cooperatively towards the objective of sustainable management of tuna resources so as to optimize the social and economic benefits accruing to their peoples and to the subregion.

PROGRESS ON THE MINIMUM TERMS AND CONDITIONS OF FISHING ACCESS PROCESS

4. The Chair of the Task Force presented working papers SWIOFC/WPCCTF5/16b/ 3, 4, 5, 6 and 7 based on the work of two Task Force meetings (April, October 2016) and 4 consultancies. The Chairperson of the WPCCTF thanked the Task force for its good work. The WPCCTF proceeded to discuss and review Articles 4, 6, 7, 11, 12, 13, 16, 18, 22 and 23.

5. The revised proposals were endorsed by the WPCCTF and are in Appendix 5.

PROGRESS ON THE SOUTH WEST INDIAN OCEAN FISHERIES ACCORD PROCESS

6. The Coordinator of SWIOFish1 informed that a consultant had been engaged to merge the SWIO Fisheries Accord with the Framework Agreement produced by SWIOFish1. The consultant had provided a consultancy report and briefed the taskforce at its October meeting in the Seychelles. A Task Force meeting was due to be held in November 2016 to consider the merged agreement and prepare recommendations for its consideration and review at the sixth meeting of the WPCCTF.

UPDATE ON THE RATIFICATION OF THE PORT STATE MEASURES AGREEMENT

7. The WPCCTF applauded France and South Africa for their ratification of the PSMA since the last WPCCTF.

8. Kenya informed that elements of the PSMA had been incorporated in its new Fisheries Management and Development Act 2016. A cabinet memo has been prepared for Parliament. Ratification was expected before the June 2017.

9. Maldives informed a cabinet memo to ratify the PSMA had been sent to the Parliament for a first reading. It is expected that the PSMA will be ratified by the next WPCCTF.

10. Ratification by the Comoros is still at preliminary stages and it has prioritised other pressing IUU legislation. There may be need for Comoros to have assistance in its process of ratification.

11. The process in Madagascar had passed Parliament and was under consideration by a Council of Ministers. It is expected to be ratified by end of 2016.

12. The United Republic of Tanzania was preparing for a stakeholders meeting on the PSMA. Ratification processes have to go through both Union partners. Ratification was expected in mid-2017.

13. WWF is committed to assisting countries with the ratification process. AU IBAR is raising awareness of member states of the importance of implementing international instruments.

14. The WB informed that it continues to support the implementation of IOTC PSM resolution through SWIOFish1. This will be further enhanced in SWIOFish2. IOC-Smartfish has also been supporting the IOTC PSM since 2013.

15. The WPCCTF noted that 6 of the 12 members of the SWIOFC had ratified the PSMA and that the zone of competence of the SWIOFC was one of the regions that had the highest level of ratification.

THE THIRD IOTC TECHNICAL COMMITTEE ON ALLOCATION CRITERIA (TCAC3)

16. Seychelles briefed the WPCCTF on the outcomes of TCAC3. Seychelles and the EC had submitted their TCAC2 proposals to TCAC3, whilst Iran and Indonesia each presented a proposal with guiding principles and criteria for consideration. TCAC3 had had comprehensive and constructive exchange of views on the proposals. While there were significant differences of view on some issues, it was already possible to identify potential convergence of views on others, and further work would bring the various positions much closer together. Coastal states and the EC submitted guiding principles and these were combined for further work at the next TCAC. It also recommended that the IOTC facilitate a review of catch history spatially and over time so that CPCs can better understand catches made within individual EEZs and on the High Seas.

17. South Africa informed that it had been approached by the IOTC to host the next meeting of the TCAC in Durban, February 2017.

HARMONIZATION OF THE IOC AND THE SADC MCS PROCESSES

18. The observer from the SADC and Mozambique briefed the meeting on the IOC SADC MCS process.

19. The establishment of the Regional Fisheries Monitoring Control and Surveillance Coordination Centre for Southern Africa (RFMCSCC-SA) is based on the decision of Ministers contained in the “Statement of Commitment (SOC) by SADC Ministers Responsible for Marine Fisheries on IUU Fishing (2008) which has been annexed to the SADC Protocol on Fisheries. The SOC further supports Article 9 (Law Enforcement) of the Protocol and has the following as its objectives, a) to improve regional and inter-regional cooperation with a view to eradicating IUU fishing; b) to strengthen fisheries governance and legal frameworks to eliminate IUU fishing; c) to develop regional plan of action in relation to IUU fishing; and d) to strengthen fisheries monitoring control and surveillance capacity regionally.

20. SADC Ministers of Environment and Natural Resources have adopted the processes for the establishment of the RFMCSCC-SA in Mozambique in 2013 and have in 2015 reiterated this decision. To this end, a request for the establishment of the Centre in Mozambique was tabled at the SADC Council of Ministers and a decision will be considered during March 2017. Also, a draft Charter for the establishment of this Centre has been developed and validated, and will soon be tabled for adoption by the Ministers. The Council has requested for more information on the financial implications of member states in the establishment and running of the MCS coordinating centre.

21. In addition, the SADC Secretariat, working with the Government of Mozambique and the World Wide Fund for Nature (WWF) has started a process of mobilizing resources for the establishment and operationalization of the Centre once approved. To this end, the African Development Bank (AfDB), World Bank (WB), German Government, African Union Inter-African Bureau for Animal Resources (AU-IBAR) have been approached and some have already made commitments. A meeting will be held in late November in Gaborone to prepare for the Project management unit

22. Other partner organizations involved in the process for the establishment of the Centre include the Indian Ocean Commission (IOC), the FAO Subregional Office for Southern Africa, the South West Indian Ocean Commission (SWIOFC) amongst others.

COMPLIANCE OF SWIOFC MEMBERS TO IOTC CONSERVATION AND MANAGEMENT MEASURES

23. The Representative from the Maldives briefed the WPCCTF on the last IOTC Commission meeting. He drew the attention of the WP to the good collaboration that existed between SWIOFC members at the last IOTC meeting and in particular on two major resolutions: on harvest control rules for skipjack brought up by Maldives and on reduction of the catch of yellowfin brought up by Kenya and EU. Apart from these two historical resolutions, ten (10) other conservation measures were adopted on: follow up of the performance review; on the regional observer scheme; on vessels without nationality; on measures applicable if members do not fulfil the reporting requirements; on use of artificial lights to attract fish; on prohibition of aircrafts and unmanned aerial vehicles as fishing aids; on establishing a technical committee on management procedures; on port state measures against IUU; on terms of reference for a working party on implementation of conservation and management measures.

24. The WP noted that the 20th Session of the IOTC had been a watershed meeting. Six of the 12 conservation and management measures were initially raised or co-supported by members of the SWIOFC.

25. Seychelles informed the WP that the IOTC Commission approved for the Secretariat to commission a study on the feasibility of establishing a regional VMS. It is expected that SWIOFC member countries will be contacted during this study.

ACTIONS CARRIED OUT IN REGARD TO SUSTAINABLE TUNA FISHERIES DEVELOPMENT

26. Members and partners provided an update of their activities since the last WPCCTF (Appendix 6).

OTHER MATTERS

27. The WPCCTF endorsed the nomination of Task Force member, Mr. Donatien Ravohitra from the Directorate of Partnership and Sustainable Development of the Ministry of Marine Resources and Fisheries of Madagascar.

UPDATE OF THE WORK PLAN OF THE WPCCTF

28. The SWIOFC Secretary presented the Work Plan of the WPCCTF for the following year. This consisted of two meetings of the WPCCTF in 2017 and the attendance of the following meetings by the Chairperson and the Secretary to advance the outcomes of the WPCCTF at these meetings:

- TCAC4 in Durban February 2017
- 21st IOTC Session, June 2017

- IOTC WP on data and statistics and Scientific Committee December 2017

29. SWIOFish1 confirmed its support for the WPCCTF until the end of the project in 2021. WWF is committed to the MTC , the Fisheries Accord process and the support of the WPCCTF. The modalities of this support would be discussed with the SWIOFC Secretariat subsequent to the meeting.

30. The WPCCTF noted that it was becoming increasingly important for funding partners and for the FAO that members of the SWIOFC are seen to provide financial contributions to the work of the Commission or of its subsidiary bodies.

31. The hosting and other contributions of Mozambique, including the provision of two Technical Officers that will soon be seconded to the SWIOFC Secretariat, was noted.

DATE AND PLACE OF THE NEXT WPCCTF

32. The offer of the United Republic of Tanzania to host the next WPCCTF in Zanzibar early February 2017 was received with appreciation. In the event this could not take place, the WPCCTF6 would be held at the seat of the SWIOFC Secretariat in Maputo.

ADOPTION OF THE REPORT

33. A summary report of the meeting was adopted on 3 November 2016 at the Garden Court Beach Hotel, Durban, South Africa, at the close of the meeting.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La cinquième réunion du Groupe de travail sur la collaboration et la coopération dans le domaine de pêche thonière (GTCCPT) a eu lieu le 1 - 3 novembre 2016 à l'Hôtel «Garden Court Beach » à Durban, Afrique du sud. La réunion a rassemblé des délégués des pays de l'Afrique du sud, de Comores, de la France, de Kenya, de Madagascar, des Maldives, de Maurice, du Mozambique, les Seychelles, le Somalie et la République unie de la Tanzanie. L'Agence Suédoise pour le développement internationale (Asdi), la Commission européenne (CE), la Banque mondiale, les projets IOC-Smartfish et IOC-SWIOFish1, le Fonds mondial pour la nature, le « Marine Stewardship Council » et l'Union Africaine a également participé en tant qu'observateurs. La liste des délégués et observateurs figure en Annexe 3.

2. Après des paroles de bienvenue de M. Roy Clarisse, Directeur général adjoint de l'Autorité de la pêche des Seychelles et Vice-Président du GTCCPT, et M. Aubrey Harris, Secrétaire de la CPSOOI, la réunion a été ouverte par M. Mooketsa Ramasodi, Chef des opérations, Ministère de l'agriculture, de sylviculture et des pêches de L'Afrique du sud. La déclaration complète de M. Ramasodi est jointe en Annexe 4 du rapport.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA RÉUNION

3. La réunion était présidée le premier jour par M. Roy Clarisse, Vice-président du GTCCPT et par la suite par M. Hosea Gonza Mbilinyi, Président du GTCCPT. L'ordre du jour de la réunion (Annexe 1) a été adopté. La liste des documents mis à la disposition de la réunion figure à l'annexe 2.

QUESTIONS DÉCOULANT DEPUIS LA DERNIÈRE GTCCPT – LETTRE DE LA FRANCE

Le Groupe de travail a examiné une lettre reçue de la France au sujet des délibérations du 4e Groupe de travail à Zanzibar, en janvier 2016 Le Groupe de travail a noté l'importance d'une interprétation de haute qualité français / anglais / français et de la circulation des documents Dans les deux langues de travail bien à l'avance comme ce fut le cas à la présente réunion. Les pays membres ont reconnu que les travaux sur le protocole de la CTM pouvaient parfois être difficiles mais ont affirmé qu'ils étaient disposés à travailler en collaboration et en coopération pour atteindre l'objectif d'une gestion durable des ressources thonières afin d'optimiser les avantages sociaux et économiques de leurs peuples et de la sous-région.

LES PROGRÈS RÉALISÉS SUR LE PROCESSUS RÉGIONAL SUR LES TERMES ET LES CONDITIONS MINIMALES D'ACCES DE PÊCHE

4. Le Président du « Task Force » a présenté les documents de travail SWIOFC / WPCCTF5 / 16b / 3, 4, 5, 6, et 7 sur la base des travaux de deux réunions du « Task Force » (avril, octobre 2016) et de 4 consultations. Le Président du GTCCPT remercie le Groupe de travail pour son bon travail. Le WPCCTF a examiné et révisé les articles 4, 6, 7, 11, 12, 13, 16, 18, 22 et 23.

5. Les propositions révisées ont été approuvées par le GTCCPT et figurent à l'Annexe 5.

LES PROGRÈS RÉALISÉS SUR LE PROCESSUS DE L'ACCORD DE PÊCHE DU SUD-OUEST DE L'OCÉAN INDIEN

6. Le Coordonnateur de SWIOFish1 a informé qu'un consultant avait été engagé pour fusionner l'accord de pêche de la SWIO avec l'accord-cadre produit par SWIOFish1. Le consultant avait fourni un rapport de consultation et informé le « Task Force » lors de sa réunion d'octobre aux Seychelles. Une réunion du « Task Force » devait se tenir en novembre 2016 pour examiner l'accord fusionné et préparer des recommandations pour examen et examen à la sixième réunion du GTCCPT.

MISE À JOUR DE SUIVI POUR LA RATIFICATION DES MESURES DU RESSORT DE L'ÉTAT DU PORT

7. Le GTCCPT a applaudi la France et l'Afrique du Sud pour leur ratification de le PSMA depuis le dernier GTCCPT.

8. Le Kenya a informé que des éléments de le PSMA avaient été incorporés dans sa nouvelle loi sur la gestion et le développement des pêches. Un Mémoire du cabinet a été préparé pour le Parlement. La ratification était attendue avant la fin de juin 2017.

9. Maldives a informé qu'un mémorandum du Cabinet de ratifier le PSMA avait été envoyé au Parlement pour une première lecture. On s'attend à ce que le PSMA soit ratifiée par le prochain GTCCPT.

10. La ratification par les Comores est encore au stade préliminaire et elle a donné la priorité à d'autres lois INN pressantes. Il peut être nécessaire que les Comores bénéficient d'une aide dans le cadre de son processus de ratification.

11. Le PSMA à Madagascar avait été adopté par le Parlement et était à l'étude du Conseil des Ministres. Il devrait être ratifié à la fin de 2016.

12. La Tanzanie préparait une réunion des parties prenantes sur le PSMA. Les processus de ratification doivent passer par les deux partenaires de l'Union. La ratification était attendue vers la mi-2017.

13. Le WWF s'est engagé à aider les pays dans le processus de ratification. UA IBAR sensibilise les Etats membres à l'importance de la mise en œuvre des instruments internationaux.

14. La BM a indiqué qu'elle continuait à appuyer la mise en œuvre de la résolution du PSM de la CTOI par l'intermédiaire de SWIOFish1. Ceci sera encore amélioré dans SWIOFish2. IOC-Smartfish soutient également le PSM de la CTOI depuis 2013.

15. Le GTCCPT a noté que 6 des 12 membres de la CPSOOI avaient ratifié le PSMA et que la zone de compétence de la CPSOOI était l'une des régions qui avaient le plus haut niveau de ratification.

LA TROISIÈME RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA CTOI SUR LES CRITÈRES D'ALLOCATION (CTCA3)

16. Les Seychelles ont informé le GTCCPT des résultats du TCAC3. Les Seychelles et la CE avaient soumis leurs propositions TCAC2 à TCAC3 tandis que l'Iran et l'Indonésie ont présenté chacun une proposition contenant des principes directeurs et des critères à prendre en considération. TCAC3 a eu un échange de vues complet et constructif sur les propositions. Bien qu'il y ait eu des divergences de vue importantes sur certaines questions, il était déjà possible d'identifier une convergence potentielle de points de vue sur d'autres et un travail plus poussé rapprocherait les différentes positions. Les états côtiers et a CE ont soumis des principes directeurs qui ont été combinés pour les travaux futurs à la prochaine TCAC. Il a également recommandé que la CTOI facilite un examen de l'historique des captures dans l'espace et au fil du temps afin que les CPC puissent mieux comprendre les captures effectuées au sein des ZEE et en haute mer.

17. L'Afrique du sud a indiqué qu'elle avait été contactée par la CTOI pour accueillir la prochaine réunion du CCAC à Durban, en février 2017.

HARMONISATION DES PROCESSUS DE SUIVI, CONTROL ET SURVEILLANCE DE LA COI ET DE LA SADC

18. L'observateur de la SADC et du Mozambique a informé la réunion sur le processus de SCS de SADC de la COI.

19. La création du Centre régional de contrôle et de surveillance de la surveillance des pêches pour l'Afrique australe (RFMCSCC-SA) est basée sur la décision des Ministres contenue dans la «Déclaration d'engagement» (SOC) des Ministres responsables de la pêche INN de la SADC (2008) qui a été annexée au Protocole de la SADC sur la pêche. Le SOC soutient en outre l'article 9 (application de la loi) du Protocole et a pour objectifs : a) d'améliorer la coopération régionale et interrégionale en vue d'éradiquer la pêche INN ; B) renforcer la gouvernance des pêches et les cadres juridiques afin d'éliminer la pêche INN ; C) élaborer un plan d'action régional pour la pêche INN ; Et d) renforcer la capacité de contrôle et de surveillance de la surveillance des pêcheries au niveau régional.

20. Les ministres de l'environnement et des ressources naturelles de la SADC ont adopté les processus d'établissement de la RFMCSCC-SA au Mozambique en 2013 et ont réitéré cette décision en 2015. À cette fin, une demande d'établissement du Centre au Mozambique a été déposée au Conseil des ministres de la SADC et une décision sera examinée en mars 2017. En outre, un projet de Charte pour la création de ce Centre a été élaboré et validé, et sera bientôt déposé pour adoption par les ministres. Le Conseil a demandé des informations supplémentaires sur les incidences financières des États membres à la suite de la création et le fonctionnement du centre de coordination du SCS.

21. En outre, le Secrétariat de la SADC, en collaboration avec le Gouvernement du Mozambique et le Fonds mondial pour la nature (WWF), a entamé un processus de mobilisation de ressources pour l'établissement et l'opérationnalisation du Centre une fois qu'il a été approuvé. À cette fin, la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale (BM), le Gouvernement allemand, le Bureau interafricain des ressources animales (UA-BIRA) de l'Union africaine ont été contactés et certains ont déjà pris des engagements. Une réunion se tiendra à la fin novembre à Gaborone pour préparer l'Unité de gestion du projet

22. Parmi les autres organisations partenaires impliquées dans le processus de création du Centre figurent notamment la Commission de l'océan Indien (COI), le Bureau sous-régional de l'Afrique australe de la FAO, la Commission de l'océan Indien du Sud-Ouest (SWIOFC).

CONFORMITÉ DES MEMBRES DE LA CPSOOI À DES MESURES DE CONSERVATION ET GESTION DE PÊCHES DE LA CTOI

23. Le représentant des Maldives a informé le GTCCPT de la dernière réunion de la CTOI. Il a attiré l'attention du GT sur la bonne collaboration qui existait entre les membres de la CPSOOI lors de la dernière réunion de la CTOI et en particulier sur deux résolutions majeures: sur les règles de contrôle des récoltes pour le listao porté par les Maldives et sur la réduction des prises de l'albacore de la Kenya et la CE. Outre ces deux résolutions historiques, dix (10) autres mesures de conservation ont été adoptées sur: le suivi de l'examen du rendement; le plan régional d'observation; les navires sans nationalité; sur les mesures applicables si les membres ne remplissent pas les obligations de rapport; l'utilisation de feux artificiels pour attirer les poissons; l'interdiction des aéronefs et véhicules aériens sans pilote en tant qu'auxiliaires de pêche; la création d'un comité technique sur les procédures de gestion; les mesures prises par l'État du port contre la pêche INN; le mandat d'un groupe de travail chargé de la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion.

24. Le GTCCPT a noté que la 20e session de la CTOI a été une réunion décisive. Six des 12 mesures de conservation et de gestion ont été initialement soulevées ou co-appuyées par des membres de la CPSOOI.

25. Les Seychelles ont informé le GT que la CTOI avait approuvé le fait que le Secrétariat commandât une étude sur la faisabilité d'établir un VMS régional. On s'attend à ce que les pays membres de la SWIOFC soient contactés au cours de cette étude.

LES ACTIONS MENÉES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PÊCHE THONIERE

26. Les membres et les partenaires ont fourni une mise à jour de leurs activités depuis le dernier GTCCPT (Annexe 6).

AUTRES QUESTIONS

27. Le GTCCPT a approuvé la nomination du membre du « Task Force », M. Donatien Ravohitra, de la Direction du partenariat et du développement durable du Ministère des ressources halieutiques et de la pêche de Madagascar.

MISE À JOUR DU PLAN DE TRAVAIL DU GTCCPT

28. Le secrétaire de la CPSOOI a présenté le plan de travail de la GTCCPT pour l'année suivante. Il s'agissait de deux réunions du GTCCPT en 2017 et de la participation aux réunions suivantes du Président et du Secrétaire pour faire avancer les résultats du GTCCPT lors de ces réunions :

- TCAC4 à Durban février 2017
- 21e session de la CTOI, juin 2017

- Groupe de travail de la CTOI sur les données et les statistiques et Comité scientifique décembre 2017

29. SWIOFish1 a confirmé son appui au GTCCPT jusqu'à la fin du projet en 2019. Le WWF s'est engagé envers le TCM, le processus de l'Accord sur les pêches et le soutien du GTCCPT. Les modalités de ce soutien seront discutées avec le Secrétariat de la CPSOOI après la réunion.

30. Le GTCCPT a noté qu'il devenait de plus en plus important pour les partenaires financiers et pour la FAO que les membres de la CPSOOI apportent une contribution financière aux travaux de la Commission ou de ses organes subsidiaires.

31. Les contributions d'accueil et autres contributions du Mozambique, y compris la fourniture de deux agents techniques qui seront bientôt détachés auprès du Secrétariat de la CPSOOI, ont été notées

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION DU GTCCPT.

32. L'offre de la République unie de la Tanzanie d'accueillir la prochaine GTCCPT à Zanzibar au début de février 2017 a été reçu avec satisfaction. Dans le cas où cela ne pourrait pas avoir lieu, le GTCCPT6 se tiendra au siège du Secrétariat à Maputo.

ADOPTION DU RAPPORT

33. Un rapport de synthèse de la réunion a été adopté le 3 novembre 2016 à l'hôtel Garden Court Beach, Durban, l'Afrique du sud, à la clôture de la réunion.

APPENDIX 1

AGENDA

1. Opening of the Meeting
2. Adoption of the agenda and arrangements for the Meeting
3. Matters arising since the last WPCCTF – letter from France
4. Outcomes of the 7th SWIOFC Session relevant for WPCCTF attention and follow up
 - 4.1 Progress on the regional Minimal Terms and Conditions of fishing access (MTC) process
 - 4.2 Progress on the SWIO Fisheries Accord process, including its harmonisation with the Framework Agreement process supported by the SWIOFish1 project
 - 4.3 Update and discussions for fast-tracking the ratification of FAO PSMA by the remaining SWIO states
5. Harmonisation of Indian Ocean Commission (IOC) and SADC MCS processes, including the establishment of the SADC MCS Centre in Maputo (Mozambique)
6. Outcomes of the 20th Session of IOTC and actions for improved compliance of the SWIO states to IOTC Conservation and Management Measures
7. Preparation for the next IOTC Technical Committee on Allocation Criteria (TCAC).
8. Actions carried out by member countries and other relevant partners in regard to sustainable tuna development in the SWIO region since the 4rd Working Party (January 2016).
9. Update of the Work Plan of the WPCCTF for FY17
10. Date and place of the next SWIOFC WPCCTF
11. Election of the Chairperson and Vice-Chairperson

ANNEXE 1**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la réunion
3. Questions découlant depuis la dernière WPCCTF - lettre de la France
4. Résultats de la 7^e session CPSOOI pertinente pour examen et suivi par le GTCCPT
 - 4.1. Les progrès réalisés sur le processus régional sur les termes et conditions minimales d'accès de pêche (TCM)
 - 4.2. Les progrès réalisés sur le processus de l'Accord pêches SWOI, y compris son harmonisation avec le processus de l'Accord-cadre soutenue par le projet SWIOFish1
 - 4.3. Mise à jour et la discussion des moyens de suivi pour la ratification rapide de l'Accord de la FAO sur les mesures l'État du port par les membres qui n'ont pas encore signé.
5. Harmonisation des processus de suivi, control et surveillance (SCS) de la COI et de la SADC, y compris la création de la Centre SCS de la SADC à Maputo (Mozambique)
6. Les résultats de la 20^e session de la CTOI et amélioration de la conformité des États membres à des mesures de conservation et de gestion de la CTOI
7. Préparation pour la prochaine réunion du Comité technique de la CTOI sur les critères d'allocation (TCAC),
8. Les actions menées par les pays membres et les autres partenaires concernés en matière de développement durable de la peche thonier dans la région depuis la 4^{ème} GTCCPT de janvier 2016
9. Mise à jour du Plan de travail du GTCCPT pour FY17
10. Date et lieu de la prochaine GTCCPT de la CPSOOI
11. Election du président et vice-président

APPENDIX 2

LIST OF DOCUMENTS

Working documents

SWIOFC/WPCCTF5/16b/ 1	Provisional agenda
SWIOFC/WPCCTF5/16b/ 2	Letter received from France
SWIOFC/WPCCTF5/16b/ 3	Proposal for the improvement of article 7 of the MTC Protocol - financial compensation
SWIOFC/WPCCTF5/16b/ 4	Proposal for the improvement of Article 12 of the MTC Protocol – Regional Observers
SWIOFC/WPCCTF5/16b/ 5	Proposals for improvement of six MCS-related articles of the MTC Protocol – Articles 4, 6, 11,13, 16 and 18
SWIOFC/WPCCTF5/16b/ 6	Proposal for improvement of Article 22 of the MTC Protocol – Bycatch
SWIOFC/WPCCTF5/16b/ 7	Proposal for improvement of Article 23of the MTC Protocol – Crewing

Information Documents

SWIOFC/WPCCTF5/16b/Inf1	Notes for Participants
SWIOFC/WPCCTF5/16b/Inf2	Provisional list of Documents
SWIOFC/WPCCTF5/16b/Inf3	Provisional list of Participants
SWIOFC/WPCCTF5/16b/Inf4	Report of the fourth Working Party on Collaboration and Cooperation in Tuna Fisheries, Zanzibar, Tanzania, 21-22 January 2016
SWIOFC/WPCCTF5/16b/Inf5	Report of the fourth South West Indian Ocean IOC Smartfish / SWIOFish1 – Regional Minimum Terms and Conditions Task Force meeting, Mahe, Seychelles 3-5 October 2016.

ANNEXE 2

LISTE DES DOCUMENTS

Documents de travail :

- SWIOFC/WPCCTF/16b/ 1 L'ordre du jour
- SWIOFC/WPCCTF/16b/ 2 Lettre de la France
- SWIOFC/WPCCTF/16b/ 3 Propositions pour l'amélioration de l'article 7 du Protocoll
TCM – Compensation financière
- SWIOFC/WPCCTF/16b/ 4 Propositions pour l'amélioration de l'article 12 du Protocoll
TCM – Observateurs régionaux
- SWIOFC/WPCCTF/16b/ 5 Propositions pour l'amélioration de six l'articles d
Protocoll TCM liée à SCS – Article 4, 6, 11, 13, 16 et 18
- SWIOFC/ WPCCTF/16b/ 6 Propositions pour l'amélioration de l'article 22 du Protocoll
TCM – Prises accessoires
- SWIOFC/WPCCTF/16b/ 7 Propositions pour l'amélioration de l'article 23 du Protocoll
TCM – Equipage

**Documents
d'information :**

- SWIOFC/WPCCTF/16b/Inf. 1 Notes pour les participants
- SWIOFC/WPCCTF/16b/Inf. 2 Liste provisoire des documents
- SWIOFC/WPCCTF/16b/Inf. 3 Liste provisoire des participants
- SWIOFC/WPCCTF/16b/Inf. 4 Rapport du quatrième groupe de travail sur l
collaboration et la coopération dans le domaine de pêch
thonnière, Zanzibar, la Tanzanie, 21-22 janvier 2016
- SWIOFC/WPCCTF/16b/Inf. 5 Rapport de la quatrième réunion de l'Équipe spéciale de l
COI-SmartFish/ SWIOFish1 sur les conditions minimale
régionales d'accès aux pêcheries du sud-ouest de l'océa
Indien, Mahé, Seychelles, 3 – 5 octobre 2016

APPENDIX/ANNEXE 3

LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS

COMOROS/COMORES

BOINA Said
 Directeur du CNCSP
 Hamramba, Moroni
 BP 41, Grande Comores
 Tel.: 269 7632584
 Mobile.: 269 3200833
 E-mail: dalaili@live.fr

Ms MROIVILI Hassanati Ali
 Inspectrice Sanitaire
 Office National de Controle Qualite
 BP 41, Grande Comores
 Tel.: 269 348 3994
 E-mail: alihassati@yahoo.fr

FRANCE

DIEFENBACHER Tristan
 Chef de Bureau des affaires europeennes et internationale
 DNPA – Ministere de l'environnement
 92055 LA DEFENSE CEDEX
 Tel.: 033 1 40818039
 E-mail: tristan.diefenbacher@developpement-durable.gouv.fr

KENYA

NDORO Collins
 Assistant Director Fisheries
 State Department for Fisheries and The Blue Economy
 P.O. Box 90423, Code 80100
 Mombasa
 Tel.: 254 732 062888
 Mobile: 254 721 721728
 E-mail: ndoroka@hotmail.com

Ms OKEMWA Gladys
 Research Scientist, Fisheries
 Kenya Marine and Fisheries Research Institute
 P.O. Box 51651- 800100
 Mombasa
 Mobile.: 254 722 488947
 E-mail: gladysokemwa@gmail.com

MADAGASCAR

RAZAFIMANDIMBY Chrysostophe
 Director General of Halieutic Resources and Fisheries
 BP. 1699
 Antananarivo
 Tel.: 261 32 4082235
 Mobile: 261 34 0587072
 Email: chrysostophe@yahoo.com

RAVOHITRA Donatien
 Director of Partnership and Sustainable Development
 Ministere de Ressources Halieutique et de la peche
 BP 1699
 Antananarivo
 Tel.: 261 34 058 7073/261 33 0425194
 Email: ravohitrarivodonna@yahoo.fr

MALDIVES

HUSSAIN Sinan
 Director, Fisheries Management
 Ministry of Fisheries and Agriculture
 Velaanaage, 7th floor,
 Ameer Ahmed Magu, Male
 Tel.: 960 333 9255
 Mobile: 960 999 1008
 E-mail: hussain.sinan@fishagri.gov.mv

SHIFAZ Ahmed
 Senior Research Officer
 Fisheries Compliance Section
 Ministry of Fisheries and Agriculture
 Velaanaage, 7th floor, Ameer Ahmed Magu,
 Male
 Tel.: 960 333 9252
 Mobile: 960 999 9711
 E-mail: ahmed.shifaz@fishagri.gov.mv

MAURITIUS/ MAURICE

WAN SAI CHEONG Noel
 Senior Technical Officer
 Ministry of Ocean Economy, Marine Resources, Fisheries, Shipping and Outer

Islands, 4th Floor, L.I.C. Building, John
Kennedy Street, Port Louis
Tel.: 230 2112470/75
Mobile.: 230 579 76419
E-mail: noelwan@govmu.org

Ms KOONJUL Meera S.
Divisional Scientific Officer
Ministry of Ocean Economy, Fisheries Marine
Resources, Shipping and Outer Islands, L.I.C.
Building, John Kennedy Street, Port Louis
Tel.: 230 2112470/75
Mobile: 230 575 03931
Email: mkoonjul@govmu.org

Ms GARRIOCH Veronique
Relationship Manager, IBL
Mexa Representative
Chenin 20 Pieds – Pereybere
Mauritius
Tel.: 230 242 2000
Mobile: 230 52 56 0138
Email: vgarrioch@iblgroup.com

MOZAMBIQUE

Ms TOMAS Claudia
Director General
Ministry of Sea, Inland Waters and Fisheries
Rua Consiglier Pedroso 347, Maputo
Tel.: 258 82 3330120
E-mail: ctomas2013@gmail.com

CHIMARIZENE Leonid
National Director of Operations
Ministry of Sea, Inland Waters and Fisheries
Rua Marques de Pombal No. 285
Maputo
Tel.: 258 21 357100
E-mail: leonidmz@gmail.com

ANTONIO De Amarante Eugenio
National Director of Studies, Planning and
Infrastructure
Ministry of Sea, Inland Waters and Fisheries
Rua Marques de Pombal No. 285
Maputo
Tel.: 258 21 357100
Mobile: 258 82 5783558
Eantonio@mozpesca.gov.mz

MALATE Erudito
Planning Officer
Ministry of Sea, Inland Waters and Fisheries
Rua Consiglier Pedroso 347

Maputo
Tel.: 258 21 358000
E-mail: malateerudito@gmail.com

SEYCHELLES

CLARISSE Roy
Special Advisor, Fisheries
Ministry of Fisheries and Agriculture
P.O. Box 449, Fishing Port
Victoria, Mahe
Tel.: 248 4670300
Mobile: 248 2511725
E-mail: royc@sfa.sc

LUCAS Vincent
Chief Fisheries Officer
Seychelles Fishing Authority
P.O. Box 449, Fishing Port
Victoria, Mahe
Tel.: 248 4670300 Ext. 335
Mobile: 248 2512323
Email: vlucas@sfa.sc

SOMALIA

HAYLE Omar Abdulle
Senior Advisor
Ministry of Fisheries and Marine Resources
Maka Al Mukarama Road
Mogadishu
Tel.: 252 615 506 699
Mobile: 252 699 963 222
Email: omhayle@gmail.com

SOUTH AFRICA

RAMASODI Mooketsa
Deputy Director General
Department of Agriculture, Forestry and
Fisheries, DAFF
30 Hamilton Street
Pretoria
Tel.: 27 12 319 6504
Mobile: 27 83 230 2236
Email: RamasodiM@daff.gov.za

PHEEHA Saasa
Chief Director, High Seas Fisheries
Department of Agriculture, Forestry and
Fisheries
Private Bag X2, Roggebaai
8012, South Africa
Tel.: 27 21 402 3563
Mobile 27 82 558 5837

Email: SaasaP@daff.gov.za

ASANA Njobeni
Acting Chief Director
Department of Agriculture, Forestry and Fisheries
Foretrust Building
Private Bag X2, Roggebaai
Cape Town
Tel.: 27 21 402 3019
Mobile: 27 82 924 0101
Email: AsandaN@daff.gov.za

Ms MOSES Carol
Communications – Deputy Director
Department of Agriculture, Forestry and Fisheries
Private Bag X2, Roggebaai 8012
Cape Town
Tel.: 27 21 402 3448
Mobile: 27 71 2298484
Carolmo@daff.gov.za

ZAKO Puka Ronald
Assistant Director
Department of Agriculture, Forestry and Fisheries
Private Bag X2, Roggebaai 8012
Cape Town
Tel.: 27 21 402 3037
Mobile 27 83 6077955
Email: PukaZ@daff.gov.za

Ms NTOLA Busisiwe
Assistant Director
Department of Agriculture, Forestry and Fisheries
Private Bag X2, Roggebaai 8012
Cape Town
Tel.: 27 21 402 3008
Mobile 27 82 7879277
Email: BusisiweN@daff.gov.za

Ms MBANDE Sekiwe
Assistant Director, Inshore Research
Department of Agriculture, Forestry and Fisheries
Private Bag X2, Roggebaai 8012
Cape Town
Tel.: 27 21 402 3008
Mobile 27 71 561 5508
Email: SekiweM@daff.gov.za
NGQWEMLA Nolwando
Administration Officer

Department of Agriculture, Forestry and Fisheries
Private Bag X2, Roggebaai 8012
Cape Town
Tel.: 27 21 402 3365
Email: NolwandN@daff.gov.za

Ms HAIDER Alieya
Assistant Director, Communications
Department of Agriculture, Forestry and Fisheries
Private Bag X2, Roggebaai 8012
Cape Town
Tel.: 27 21 402 3250
Mobile 27 84 250 7735
Email: AlieyaH@daff.gov.za

MUNRO Arno
Marine and Coastal Educator
Department of Agriculture, Forestry and Fisheries
Private Bag X1, Dias Museum Complex
1 Market Street, Mossel Bay 6500
Cape Town
Tel.: 27 44 6919066
Mobile: 27 83 6672100
ArnoM@daff.gov.za

Ms MAHANGU Victoria
Department of Agriculture, Forestry and Fisheries
Private Bag X2, Roggebaai 8012
Cape Town
Tel. : 27 21 402 3369
Mobile: 27 72 4013335
Email: VictoriaM@daff.gov.za

Ms MGODUKA Khayakazi
Communications Intern
Department of Agriculture, Forestry and Fisheries
14 Bedford Street, Observatory
Cape Town 7925
Tel.: 27 21 402 3495
Email: khayakazimgoduka@gmail.com

**UNITED REPUBLIC OF TANZANIA/
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE**

MBILINYI Gonza Hosea
Director General
Deep Sea Fishing Authority
PO Box 56, Zanzibar
Tel.: 255 763 743453

Mobile: 255 763743453
E-mail: hoseagonza@yahoo.com

BULAYI Magese Emmanuel
Ag Assistant Director of Fisheries
Ministry of Agriculture, Livestock and
Fisheries
Veterinary Complex Building
Mandela Road, Temeke
P O Box 9152 , Dar es Salaam
Tel.: 255 22 2861910
Mobile: 255 787 321348 / 762 285779
Email: emmabulayi@gmail.com

JUMA C. Mohammed
Chief Fisheries Officer
Department of Fisheries Development
P O Box 774
Zanzibar
Tel.: 255 22 37285
Mobile: 255 777 845287
Email: mcjuma2003@yahoo.com

OBSERVER/ OBSERVATEURS

AU-IBAR

ANOZIE Obinna
Policy Analyst – Fisheries and Aquaculture
Kenindia Business Park
Westlands Road, P O Box 30786
00100 Nairobi
Kenya
Tel.: 254 20 5674204
Mobile: 254 71 6453553
Email: obinna.anozie@au-ibar.org

EUROPEAN UNION

SEPPO Nurmi
Head of Delegation, European Union
European Commission
Rue de la Loi, 200
1049 Brussels
Belgium
Tel.: 32 2 2986114
Email: Seppo.Nurmi@ec.europa.eu

Ms SMALSKYTE Jurate
International Relations Officer
European Commission
Rue Joseph II – 99
Brussels 1000
Belgium
Tel.: 32 229 63389

Email: Jurate.Smalskyte@ec.europa.eu

REISS Denis
Attache European Union Delegation
European Commission,
European Union Delegation
8th Floor St James Court
St.Denis Street, P O Box 1148
Port Louis
Mauritius
Tel.: 230 207 1515
Mobile: 230 52573010
Email: denis.reiss@eeas.europa.eu

INDIAN OCEAN COMMISSION, COI-IOC

RALAIMARINDAZA J D Luc
Officer in Charge
Commission de l’Ocean Indien
Blue Tower – 30 Etage
Ebene
Mauritius
Tel.: 230 52566329
Mobile: 230 54908010
Email: luc.ralaimarindaza@coi-ioc.org

TALMA Jude
MCS Expert
Institute Road
Eben
Mauritius
Tel.: 230 4026100
Mobile: 230 57 471844
Email: jude.talma@coi-ioc.org

MSC

MARRIOTT Michael
South Africa Manager
Marine Stewardship Council
178 Millenium Business Park
Edison Way, Century City
Cape Town, South Africa
Tel.: 27 21 551 062
Mobile: 27 718 786823
Email: Michael.Marriott@msc.org

World Bank/Banque Mondiale

VINCENT Xavier
Senior Fisheries Specialist
1818 H Street NW
Washington DC, 20433
United States of America

Tel.: 1 202 4732426
 Email: xvincent@worldbank.org

SADC

HLATSHWAYO Motseki
 Technical Advisor Fisheries
 SADC Secretaria
 P/Bag 0056
 Gaborone, Botswana
 Tel.: 267 7136907
 Mobile: 267 713 69071
 Email: mhlatshwayo@sadc.int

SIDA

Ms GREIG TEGELSKAR Gunilla
 Swedish International Development
 Cooperation Agency
 P O Box 11930, 40439 Gothenburg
 Sweden
 Tel.: 46 70 570 2390
 Mobile: 46 10 6986209
 Email: gunilla.greig@havochvatten.se

SWIOFISH 1

MAUREE Daroomalingum
 Regional Project Coordinator
 General Secretariat
 Commission de l'océan Indien
 Blue Tower (ex Infinity), 3^e étage
 Ebène, Mauritius
 Tel: 230 402 6100
 E-mail: Daroomalingum.Mauree@coi-ioc.org

Ms LEBRETON Isabelle
 Finance and Administration Officer
 Regional Component
 Commission de l'océan Indien
 Blue Tower (ex Infinity), 3^e étage
 Ebène, Mauritius
 Tel.: 230 402 6100
 Email : Isabelle.Lebreton@coi-ioc.org

World Wide Fund for Nature (WWF)

CASTIANO Manuel
 Policy Officer - Africa
 WWF – SmartFishing Initiative
 Av.Kenneth Kaunda 1174
 Maputo
 Mozambique
 Tel.: 258 84 3116609
 Email: mcastiano@gmail.com

KIMAKWA Edward
 Marine Fisheries Expert
 Box 62440, Nairobi
 Kenya
 Mobile 254 722 339367
 Email: ekimakwa@wwfafrika.org

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS/ ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

HARRIS Aubrey
 SWIOFC Secretary /Senior Fisheries Officer
 Subregional Office for Southern Africa
 c/o ADNAP, Rua Consiglier Pedroso 347
 Maputo, Mozambique
 Tel.: 258 21 357100
 E-mail: aubrey.harris@fao.org

TIMOTEO Azevedo
 SWIOFC Administrative Assistant
 c/o ADNAP, Rua Consiglier Pedroso 347
 Maputo, Mozambique
 Tel.: 258 21 357100
 Mobile: 258 82 4773270
 Email: Azevedo.Timoteo@fao.org

Ms. GUTUZA Theodora
 SFS Programme Assistant
 Subregional Office for Southern Africa
 Block 1, Tendeseka Office Park
 S. Machel Ave / Renfrew Road
 Eastlea, Harare, Zimbabwe
 Tel.: 263 4 253655-8
 E-mail: theodora.gutuza@fao.org

INTERPRETERS

LOKOLE Fataki
AMD Conference Solutions
P O Box 1723
Durban 4000
South Africa
Tel.: 27 31 4620786
Mobile: 27 72 4151214
Email: f.lokole@gmail.com

NZWIBA Mubila
AMD Conference Solutions
P O Box 1723
Durban 4000
Tel.: 27 31 4620786
Mobile: 27 83 623 0901
Email: Chris_Mubili@yahoo.fr

HERI Dunia

AMD Conference Solutions
P O Box 3457, Durban 4000
South Africa
Tel.: 27 61 422 5569
Mobile: 27 31 422 5569
Email: dunia.heri@gmail.com

CROOK Shane
Interpretation Technician
AMD Conference Solutions
P O Box 1710, Morningside 2057
30 Devonshire Ave, Bryanston, Sandton
Johannesburg,
South Africa
Tel.: 27 11 410 2729
Mobile: 27 62 692 1632
Email: scrook.cshane@gmail.com

APPENDIX 4

OPENING SPEECH OF MR MOOKETSA RAMASODI, DEPUTY DIRECTOR GENERAL, DEPARTMENT OF AGRICULTURE, FORESTRY AND FISHERIES, SOUTH AFRICA

Chairperson and Deputy-Chairperson of the Working Party for Coordination and Cooperation in Tuna Fisheries,

Chairpersons of the sub-committees in attendance,

Honourable Representatives and Head of Departments from Member States, Partners,

Distinguished guests, ladies and gentlemen,

It is indeed an honour and a privilege to welcome you to the Fifth Meeting of the WPCCTF in Durban, South Africa. Honourable Minister, Mr Senzeni Zokwana would have loved to be here in person to welcome you, but unfortunately he is hosting another important event in Cape Town, I therefore tender his apology.

South Africa, because of its very unique geographic location i.e. it is situated at the tip of Africa and is surrounded by three dynamic oceans, the Atlantic Ocean in the west with the cold Benguela current, the Southern Ocean, known for its Patagonian Tooth fish, Krill and Deep sea crabs and the Indian Ocean in the east with the warm Agulhas current, is blessed with high abundance of fish stocks as well as high diversity of fish species. Most notable of these fish species are the migratory tuna and related species. In order to meaningfully manage these and other fish stocks, it became evident and unavoidable that South Africa had to establish sound institutional arrangements and, most importantly, participate in the existing fora that provide for robust engagements on fisheries and the sustainable management thereof. South Africa is a contracting party to the Benguela Current Convention (BCC) that was signed by the Benguela Current Commission Member States, i.e. South Africa, Namibia and Angola in 2013. South Africa has participated in the globally recognized Benguela Current Large Marine Ecosystem (BCLME), having signed its complementary Strategic Action Programme (SAP) along with other BCC Member States. Currently, South Africa is the Chairperson for the BCC Regional Marine Spatial Planning (MSP) and Ecologically or Biologically Significant Areas (EBSAs) Working Groups.

Chairperson, distinguished guests,

The Republic of South Africa's commitment to the Regional Fisheries Management Organisations (RFMOs) is unquestionable. We are one of the founding members of the International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas and the Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources, we are a very active member in South East Atlantic Fisheries Organisation and since 2003, the Republic of South Africa participated in the Commission as a Cooperating Non-Member of the CCSBT.

It has been a very long road to freedom, eight years to be precise, the process of accession started in 2008. Be that as it may, during its house seating on the 3rd of September 2015, the Parliament of the Republic of South Africa finally approved South Africa's accession to the CCSBT. Ladies and Gentlemen, we are proud to also announce that the Republic of South Africa has also acceded to the Indian Ocean Tuna Commission and has ratified the Food and Agriculture Organization's Port State Measures.

Ladies and Gentlemen,

It is important to bring the following to your attention, that the Republic South Africa's Marine Living Resources are managed under a very strong piece of legislation called Marine Living Resources Act, with clear objectives. I will only name a few, such as:

1. the need to achieve optimum utilisation and ecologically sustainable development of marine living resources;

2. the need to conserve marine living resources for both present and future generations;
3. the need to apply precautionary approaches in respect of the management and development of marine living resources;
4. the need to protect the ecosystem as a whole, including species which are not targeted for exploitation;
5. the need to preserve marine biodiversity;
6. the need to minimise marine pollution;

Whilst Parties ratify these RFMOs unilaterally, the implementation thereof has to be done through well thought out enabling domestic legislation and consultation of multilateral engagements and agreements.

Chairperson, distinguished guests,

It is not coincidental that when our request to host this important regional meeting was granted, we chose Durban as the host city. Two years ago, the Honourable President of the Republic of South Africa launched the Oceans Economy, Operation Phakisa (“Hurry up”) initiative in this very city. This was the culmination of a six-week long and intensive engagement (the labs) of stakeholders i.e. government, private, industry, academia, civil society, NGOs, etc who met in this city to collectively identify key factors that were constraining oceans economy growth; to collectively recommend remedial interventions; and to develop “3 feet” plans (comprehensive and costed action plans). Fisheries (Aquaculture) was one of the four key Oceans Economy sectors that were identified for the unlocking of the oceans economy. This Presidential initiative gave our efforts to recognize the oceans economy the much needed impetus, and as we speak, Government Departments and the private sector are collaborating and cooperating at unprecedented levels and we can thus attest to the benefits and co-benefits of collaborating and cooperating on matters of common interest.

The objectives of SWIOFC, as well as the challenges the Commission seeks to address (e.g. overfishing, negative ecosystem impacts, illegal, unreported and unregulated fishing, degradation of critical coastal habitats and climate change) resonate well with South Africa, i.e. to promote the sustainable utilization of the living marine resources of the South West Indian Ocean region, by the proper management and development of the living marine resources, without prejudice to the sovereign rights of coastal States and to address common problems of fisheries management and development faced by the Members of the Commission. These are being addressed through the Marine Living Resources Act, 1998 that the Department of Agriculture, Forestry and Fisheries administrate. South Africa is also implementing the provisions of the FAO Code of Conduct for Responsible Fisheries and the SADC Protocol on Fisheries through the same legislation.

Ratification to Regional and International Agreements is done voluntarily and in order for the provisions of these agreements to be fulfilled adequately, the provisions of which include reporting obligations, each party that ratifies an instrument must complement that by developing an enabling legislation in order to ensure the realisation of the objects of the agreement. Without the domestication of the RFMOs, it is impossible to achieve our regional goals. I thus implore all SWIOFC Member States not to overlook this critical part of their responsibility, but to work together in the spirit of collaboration and cooperation provided for through a forum like the WPCCTF.

In conclusion, I would like to applaud the SWIOFC Member States, working with the SWIOFC Secretariat and SWIOFC partners for the significant progress made since the inaugural meeting of the WPCCTF. I trust and hope that Member States will report on good progress made since the 4th Meeting of WPCCTF held in Zanzibar in January 2016. I am confident that the 5th Meeting of the WPCCTF will turn out to be a good investment of time for all parties in attendance, and once again, I would like to thank SWIOFC for the privilege and honour to host this Session.

Chairperson, distinguished guests,
I wish you a very successful meeting, when the job is done, do not rush home, please relax and enjoy the South African hospitality on offer.

Thank you

ANNEXE 4

DISCOURS D'OUVERTURE DE M. MOOKETSA RAMASODI, DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA SYLVICULTURE ET DE LA PECHE, AFRIQUE DU SUD

Président et vice-président du Groupe de travail pour la coordination et la coopération dans le domaine de pêche thonière

Présidents des sous-comités présents,

Honorables Représentants et chef des départements des États membres, Partenaires,

Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

Il est en effet un honneur et un privilège de vous accueillir à la cinquième réunion du GTCCPT à Durban, Afrique du Sud. Monsieur le Ministre, M. Senzeni Zokwana aurait aimé être ici en personne pour vous accueillir, mais malheureusement, il est l'hôte d'un autre événement important à Cape Town, je soumissionner donc ses excuses.

Afrique du Sud, en raison de sa situation géographique unique dire qu'il est situé à la pointe de l'Afrique, et est entouré par trois océans dynamiques, l'océan Atlantique à l'ouest avec le courant froid de Benguela, l'océan Austral, connu pour ses poissons de dent patagonien, krill et profonds crabes de mer et l'océan Indien à l'est avec le courant Agulhas chaud, est béni avec une grande abondance de stocks de poissons, ainsi que une grande diversité d'espèces de poissons. Le plus notable de ces espèces de poissons sont les thons migrateurs et des espèces apparentées. Afin de gérer de façon significative ces et d'autres stocks de poissons. Il est devenu évidente et inévitable que l'Afrique du Sud a dû établir des arrangements institutionnels solides et, surtout, participer au forums existantes qui prévoient des engagements solides sur la pêche et la gestion durable. L'Afrique du Sud est une partie contractante à la Convention du Courant Benguela (CCB) qui a été signé en 2013 par les États Membre CCB actuel, à savoir l'Afrique du Sud, la Namibie et l'Angola. L'Afrique du Sud a participé au grand écosystème marin du courant Benguela (BCLME), après avoir signé son Programme complémentaire d'action stratégique (SAP) ainsi que d'autres États membres CCB. Actuellement, l'Afrique du Sud est le président des Groupes de travail sur la planification régional spatiale (MSP) de les zones écologiques ou biologiques d'importance (EBSAs).

Président, distingués invités,

L'engagement de la République de de l'Afrique du Sud pour les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) est incontestable. Nous sommes l'un des membres fondateurs de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique et la Commission pour la conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique. Nous sommes un membre très actif dans l'Organisation des pêches du Sud-Est de l'Atlantique et, depuis 2003, la République d'Afrique du Sud a participé à la Commission en tant que non-membre coopérante de la CCSBT.

Il a été un très long chemin vers la liberté, huit ans pour être précis, depuis le processus d'adhésion a commencé en 2008. Quoi qu'il en soit dans sessions de 3 Septembre 2015, le Parlement de la République d'Afrique du Sud a finalement approuvé l'adhésion de l'Afrique du Sud à la CCSBT. Mesdames et Messieurs, nous sommes fiers d'annoncer qu'ont a aussi adhéré également à la Commission des thons de l'océan Indien et a ratifié les mesures du ressort de la FAO.

Mesdames et Messieurs,

Il est important de porter à votre connaissance les éléments suivants : que des ressources marines vivantes de la République d'Afrique du Sud sont gérées en vertu d'une très forte mesure législative sur les ressources marines vivantes avec des objectifs clairs. Je vais citer quelques exemples :

1. la nécessité de parvenir à une utilisation optimale et un développement écologiquement durable des ressources marines vivantes;
2. la nécessité de conserver les ressources marines vivantes pour les générations actuelles et futures;
3. la nécessité d'appliquer l'approche de précaution en ce qui concerne la gestion et le développement des ressources marines vivantes;
4. la nécessité de protéger l'écosystème dans son ensemble, y compris les espèces qui ne sont pas ciblés pour l'exploitation;
5. la nécessité de préserver la biodiversité marine;
6. la nécessité de minimiser la pollution marine;

Alors que les Parties ratifient ces ORGP unilatéralement, leurs mise en œuvre devait se faire à travers la législation nationale bien pensée et des consultations engagements et les accords multilatéraux.

Président, distingués invités,

Il n'est pas coïncidence que lorsque notre demande d'accueillir cette importante réunion régionale a été accordée, nous avons choisi Durban comme la ville hôte. Il y a deux ans que l'honorable Président de la République d'Afrique du Sud a lancé l'Opération Phakisa («Dépêchez-vous») l'initiative de l'économie des Océans dans cette ville. Cela a été l'aboutissement d'un engagement long et intensif de six semaines des intervenants à savoir le gouvernement, le secteur privé, l'industrie, le milieu universitaire, de la société civile, et les ONG qui se sont réunis dans cette ville pour identifier collectivement les facteurs clés qui entravaient la croissance de l'économie des océans; de recommander collectivement les interventions correctives; et de développer des plans d'action chiffrés. Pêche (aquaculture) a été l'un des quatre secteurs clés de l' Economie des Océans qu'ont été identifiés pour le déverrouillage de l'économie. Cette initiative présidentielle a donné nos efforts pour reconnaître l'économie des océans l'élan bien nécessaire, et comme nous parlons aujourd'hui, les ministères gouvernementaux et le secteur privé en Afrique du Sud collaborent et coopèrent à des niveaux sans précédent et nous pouvons donc attester les avantages et les co-avantages de la collaboration et de la coopération sur des questions d'intérêt commun.

Les objectifs de la CPSOOI, ainsi que les défis que la Commission cherche à résoudre (par exemple la surpêche, les impacts écosystémiques négatifs, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, la dégradation des habitats côtiers critiques et les changements climatiques) résonnent bien avec l'Afrique du Sud, à savoir de promouvoir le l'utilisation durable des ressources marines vivantes de la région du Sud-Ouest de l'océan Indien, de la gestion et le développement des ressources marines vivantes appropriée, sans préjudice des droits souverains des Etats côtiers et pour résoudre les problèmes communs de gestion des pêches et du développement qui font face aux membres du la Commission. Ceux-ci sont traitées par la Loi sur les ressources marines vivantes 1998 que le Ministère de l'Agriculture, de la Sylviculture et des Pêches administrent. L'Afrique du Sud met en oeuvre également les dispositions d'application du Code de conduite pour une pêche responsable et le Protocole de la SADC sur la pêche par le biais de la même législation.

Ratification aux accords régionaux et internationaux se fait volontairement et pour que les dispositions de ces accords à remplir de manière adéquate, dont les dispositions comprennent les obligations de déclaration, chaque partie ratifie un instrument doit compléter ceci en développant une loi habilitante afin d'assurer la réalisation des objectifs de l'accord. Sans la domestication des ORGP, il est impossible d'atteindre nos objectifs régionaux. Je supplie tous les Etats membres de la CPSOOI ainsi, les États membres de ne pas négliger cette partie critique de leur responsabilité, mais de travailler ensemble dans un esprit de collaboration et de coopération fourni par le biais d'un forum comme le GTCCPT.

En conclusion, je tiens à féliciter les États membres CPSOOI, en collaboration avec le Secrétariat et les partenaires pour les progrès significatifs accomplis depuis la réunion inaugurale du GTCCPT. Je fais

confiance et tiens l'espoir que les membres rendrai compte des progrès accomplis depuis la 4ème réunion du GTCCPT tenue à Zanzibar en janvier 2016. Je suis confiant que la 5ème réunion du GTCCPT se révélera être un bon investissement de temps pour toutes les parties qui assistent, et une fois encore, je tiens à remercier la CPSOOI pour le privilège et l'honneur d'accueillir cette session.

Président, distingués invités,

Je vous souhaite une réunion très fructueuse, et quand le travail est fait, ne vous précipitez pas à la maison, mais, s'il vous plaît, détendre et profiter de l'hospitalité sud-africaine sur l'offre.

Je vous remercie

APPENDIX 5

ARTICLES CONSIDERED AND ENDORSED AT THE WPCCTF 5

ARTICLE 4¹

Pre-inspection of foreign fishing vessels

~~Prior to granting a license to fish for tuna and tuna-like species, a participating State shall ensure that the petitioning vessel has been pre-inspected by a participating States' designated port. A pre-inspection will be carried out in a designated port of a participating state as per national legislation, IOTC Port State Measures Resolution and FAO Port State Measures Agreement.~~

The validity of this inspection shall be 12 months (+/- 1 month) or in the event that the vessel has a change of name, flag, vessel characteristics and ownership a new inspection need to be conducted.

The participating states shall develop a framework to ensure that pre-inspection of fishing vessels to be licensed by SWIOFC member State is conducted accordingly to an annual agreed pre-inspection plan ~~agreed by the SWIOFC.~~

ARTICLE 6

Conditions for licensing

Prior to granting a license to fish for tuna and tuna-like species or operate as an affiliated supply or transport vessel, a participating State shall ensure that the petitioning vessel, including support and transport vessels:

- (a) has been pre-inspected by a participating State;
- (b) maintains registration on the IOTC records of authorized vessels;
- (c) maintains a valid authorization to fish (ATF) issued by its flag State;
- (d) does not appear on any existing IUU vessel list, has no evidence that the vessel has conducted IUU fishing or has connection to IUU fishing or other fisheries related crime activities;
- (e) does not have a history of IUU fishing and maintains good standing in terms of compliance with its legal obligations; and

In the event a vessel does have a history of IUU fishing, but has changed name, flag, vessel specifications owner or operator, a State may or may not issue it with a fishing license. If a license is issued the State should take all necessary measure to ensure a more stringent MCS action of the said vessel.

When issuing a license to fish for tuna and tuna-like species or to operate as a supply or transport vessel affiliated to a foreign licensed fishing vessel, a participating State shall ensure that:

- (a) the license application process is consistent with the standardized process outlined in this Protocol, including a standardized application form and timeline;
- (b) the license is issued to an operator for a designated vessel;
- (c) the license is valid for a specified period and is not transferable. In case of force majeure or ~~of loss or~~ any accident that renders the vessel inoperational or results in the loss of the vessel, a new license may be issued to the applicant for another vessel with similar specification ~~without additional license cost, for the remainder of the licence period.~~

¹ In these MTC Protocol Articles, deletions are reflected by ~~strikethrough-text~~ whereas additions are reflected by underlined text

- (d) the license outlines a set of conditions and obligations that define its use, which are consistent with national and international law together with regional instruments and any access agreements that are in place.

ARTICLE 7

Financial compensation

Participating States shall receive financial compensation for permitting a fishing, supply or transport vessel to operate within waters under their national jurisdiction with due consideration of potential catch, its potential value based on a prevailing market price, and the cost of management in regard to tuna and tuna-like species resources.

The participating States shall work together to standardise and harmonise financial compensation for access to resources of tuna and tuna-like species within waters under their national jurisdiction with at least a minimum of twelve (12%) percent of the average prevailing market value of the tuna and tuna-like species resources.

Any financial compensation shall be paid into a designated Government account of the participating State.

ARTICLE 11

Vessel reporting requirements

The participating States shall require all licensed foreign fishing vessels, including supply and transport vessels, operating in regard to tuna and tuna-like species to provide the position of, and, where applicable, quantity/type of catch by species on board the vessel as follows:

- (a) ~~At least~~, within 6 to 24 hours prior to the entry into and departure from waters under jurisdiction of participating States;
- (a) ~~At least every 24 hours within the waters under jurisdiction of a participating State;~~ and
- (b) At least ~~within~~ 24 hours prior to the entry into or departure from a port of a participating State.

The participating States shall require all licensed foreign fishing vessels, operating in regards to tuna and tuna-like species to report the quantity/type of catch harvested after each fishing trip.

The participating States shall establish standardized reporting forms, in line with those adopted by the IOTC, including the IOTC logbook. These forms shall be fully and accurately completed prior to their timely submission. The logbook shall be kept current at all times, in the English or French language(s), and produced on demand to authorised officers during inspection and whenever requested.

ARTICLE 12²

Regional Observers

A Regional Observer programme (ROP) shall be established by the South West Indian Ocean Fisheries Commission. To the extent possible the SWIOFC will make the necessary arrangements with on-going initiatives in other regional organisations as well as at continental level for the implementation of such a programme.

² In these MTC Protocol Articles, deletions are reflected by ~~strikethrough text~~ whereas additions are reflected by underlined text

The objectives of the ROP shall be to collect both scientific and fisheries data for scientific and management purposes in line with relevant IOTC resolutions.

The ROP shall apply to fishing vessels authorized to fish in the waters under the national jurisdiction of coastal States of the SWIOFC and on high seas under the provisions of IOTC. A regional observer on-board a fishing vessel operating in the EEZ of coastal States, which continues to fish on the high seas in the same fishing trip will need to be authorized by vessel flagged state.

The Observer coverage will be at a level that is equitable between fishing methods, such as purse seine, longline and pole and line, and in line with the relevant IOTC resolutions on observer coverage. ~~Observer coverage can be guaranteed by observers and/or an Electronic Monitoring System managed under ROP.~~

The costs of implementing the ROP shall be recovered from the fishing industry via implementation of relevant levies by the licencing Authority. ~~financed by the fishing industry via the implementation of a yearly levy on vessels' registration paid by each and every vessel allocated with a licence to fish in SWIOFC member states EEZs. The fee shall be calculated on the basis of the total costs of the program. This fee shall be paid into a special account to be determined by SWIOFC, taking into account ROP institutional arrangements.~~

The observer shall be fully accommodated on board the vessel and provided with conditions of a level accorded to officers in line with international legal instruments (under ILO and IMO) regardless of the nationality of the observer.

Without the prejudice to penalties prescribed by national legislation of the coastal State and those of the flag State, sanctions of the Regional Observer Programme and the protection of Observers against bribing, threatening, intimidation, assault and/or sexual harassment shall include, but not limited to, ~~(1)~~ the suspension of vessel fisheries access to the South West Indian Ocean Fisheries Commission (SWIOFC) Region. ~~(2) the forwarding of an official request from the SWIOFC to all RFMO Commissions to review the vessel under the procedures Establishing a List of Vessels Presumed to Have Carried Out Illegal, Unreported and Unregulated Fishing Activities;~~. Such other sanctions violations as may be determined by the SWIOFC, once these are included and circulated in a revised version of these procedures.

ARTICLE 13

Vessel Monitoring System (VMS) and Automatic Identification System (AIS)

The participating State shall require all licensed, foreign-flagged fishing vessels, including supply and transport vessels, to maintain and operate an approved and functioning vessel monitoring system (VMS) and automatic identification system (satellite AIS).

The participating State shall decide upon and require licensed foreign fishing vessels, supply and transport vessels to maintain standardized and compatible VMS and satellite AIS.

The participating State shall be capable of receiving, compiling, and sharing all transmission data in a standardized and harmonized format.

To the extent possible participating states should share VMS data according to the agreed principles and applicable confidentiality rules.

The licensed foreign fishing, supply and transport vessels shall transmit VMS position data, or agree for the coastal States to re-transmit its VMS data to all participating States, at a minimum interval of every two hours, when located within the waters under jurisdiction of a participating State.

The participating States shall require the licensed vessels to transmit data through other means in the case of a VMS or AIS malfunction and commit to repairing the issue within seven (7) days a determine period of time to reinstate regular data transmissions or return to a designated port of the licencing coastal State. After which the vessel must enter a closest port to repair or replace its VMS. Special arrangements shall be made with the VMS Operations Centre to allow the vessel to continue fishing. Such special arrangements shall include:

- i. 3 hourly reporting of the vessel's position on email to [email address] or faxed to [fax number], and shall include the following: date; time (UTC); latitude and longitude degrees minutes and decimal minutes e.g. 36° 32.786' S; course (true direction), and; speed (knots);
- ii. Notice of estimated time of arrival;
- iii. Notice of port of arrival;
- iv. Inspection of the catch by a Fishery Control Officer/Monitor; and
- v. A copy of the vessel track for the voyage for verification purposes.

The Licensing Authority will keep a record of the frequency of VMS breakdowns in order to discourage repeated use/abuse of this special arrangements dispensation.

Participating States should agree on a minimum VMS administrative fee.

ARTICLE 16

Vessel and gear markings

The participating States shall require;

(a) all licensed, foreign fishing vessels to be clearly marked in accordance with the UN FAO Standard Specifications for the Marking and Identification of Fishing Vessels, and relevant IOTC resolutions concerning the IOTC records of authorized vessel; and

(b) as regards to the gear marking, it should be based on relevant UN FAO Guidelines the same principle as per the UN FAO Standard Specifications for the Marking and Identification of Fishing Vessels, but at a permissible size.

ARTICLE 18

Use of Fish Aggregating Devices (FADs)

The participating States shall require that all licensed, foreign flagged fishing, supply and transport vessels that carry, deploy, retrieve, or in any other way operate work with FADs maintain a standardized FAD logbook within the SWIO region in accordance with IOTC resolution ~~protocol~~.

The FAD logbook shall be submitted to the competent authority of the licensing participating State every month at the end of each fishing trip.

The participating States shall require that all licensed, foreign flagged vessel fishing on DFADs/AFADs maintain a standardized FAD logbook in accordance with relevant IOTC resolution.

- ~~IOTC resolution on fish aggregating devices (FADs) management plan.~~

- ~~IOTC resolution on mandatory statistical reporting requirements.~~

The participating States shall require that all FADs are clearly marked in accordance with the relevant related IOTC resolution and international best practices.

Participating state shall require that all deployed DFADs be retrievable and any lost FADs shall be reported to its competent authority. [In addition the vessel shall inform/advise the coastal States of any FADs that are drifting, or is in restricted or coastal area and take immediate action to retrieve the FAD].

Participating States shall abide to any IOTC Resolution related to FAD management.

ARTICLE 22

By-catch and discards

All licensed fishing vessels shall land all bycatch at a designated port and shall not discard ~~fish~~ at sea fish which is fit for human consumption is not permitted except for endangered threatened and protected species (ETPs) which shall be released immediately after capture to minimize mortality.

The participating States shall require all licensed fishing vessels to comply with national, IOTC resolutions and international laws, including international best practices on bycatch mitigation solutions and devices.

To the extent possible, the participating states and vessels owners should endeavour to make the maximum benefits on the use of by-catch for food security and value addition. The participating countries must ensure that the SWIO is the final destination for raw material.

Participating coastal States are encouraged to put in place an appropriate mechanism for sharing benefits arising from by-catch caught by vessels fishing in their respective waters.

ARTICLE 23

Crewing

In acknowledgment of the potential for the increased employment of SWIOFC Member State nationals in the industrial tuna fisheries sector, the participating States should encourage at least 10 % employment of regional crews on foreign fishing vessels licensed in the region incorporating as well the same Terms and Conditions for employment of fishing crews in line with International Labour Organization (ILO) standard regardless of nationality of the crews. Participating States will work together to create incentives for those vessels complying with this requirements

ANNEXE 5

ARTICLES CONSIDERES COMME APPROUVES PAR LE GTCCPT 5

ARTICLE 4

Inspection préalable des navires de pêche

~~Avant d'octroyer une licence de pêche pour les thons et espèces apparentées, un État participant s'assure que le navire faisant l'objet de la demande a été préalablement inspecté à un port désigné d'un État participant~~ Une pré-inspection sera effectuée dans un port désigné d'un État participant conformément à la législation nationale, conformément à la Résolution de la CTOI sur les mesures du ressort de l'État du port et à l'Accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'État du port.

La durée de validité de cette inspection est de 12 mois (+/- 1 mois). En cas de changement de nom, de pavillon ou de propriétaire, une nouvelle inspection doit être effectuée.

Un état participant élaborera un instrument cadre devrait être élaboré pour s'assurer que l'inspection préalable d'un navire faisant l'objet d'une demande de licence auprès d'un État membre de la CPSOOI est effectuée conformément à un plan annuel d'inspection préalable ~~adopté par la CPSOOI.~~

ARTICLE 6

Conditions d'octroi des licences

Avant d'octroyer une licence pour la pêche de thons et d'espèces apparentées ou pour une activité connexe d'appui ou de transport, un État participant s'assure que le navire faisant l'objet de la demande, y compris les navires auxiliaires et de transport :

- (a) a été préalablement inspecté par l'État participant ;
- (b) est enregistré à la CTOI en tant que navire autorisé ;
- (c) détient une autorisation de pêche en cours de validité délivrée par son État de pavillon ;
- (d) ne figure sur aucune liste de navires pratiquant une pêche illicite (INN), n'a pas fait l'objet de preuve de pêche illicite ou n'a aucun lien avec ce type d'activité ni avec toute autre activité criminelle en rapport avec la pêche ;
- (e) n'a pas d'antécédents de pêche illicite (INN) et est en situation régulière en ce qui concerne l'observation de ses obligations légales ; et

Un État peut accepter ou refuser d'octroyer une licence de pêche pour un navire sans antécédents de pêche illicite mais ayant changé de nom, de pavillon, les spécifications du navire, de propriétaire ou d'opérateur. Si une licence est délivrée, l'État devrait prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que ce navire fait l'objet de mesures de suivi (SCS) plus rigoureuses.

Lorsqu'il délivre une licence pour la pêche de thons et d'espèces apparentées ou pour une activité d'appui ou de transport en rapport avec celle d'un navire de pêche étranger détenteur d'une licence, un État participant s'assure :

- a) que la demande de licence respecte le processus standardisé établi dans le présent Protocole, notamment en ce qui concerne le formulaire de demande et les délais ;
- b) que la licence attribuée à un opérateur concerne un navire désigné ;
- c) que la licence est valide pour une période précisée et ne peut être transférée. En cas de force majeure, ou tout accident qui rend le navire inopérant ou entraîne la perte du navire, une nouvelle

licence peut être délivrée au requérant, sans frais supplémentaires, pour un autre navire présentant des caractéristiques similaires ~~et pour le reste de la période en cours.~~

- d) que la licence énonce l'ensemble des conditions et obligations définissant son utilisation, lesquelles sont conformes aux dispositions du droit national et international ainsi qu'à celles des instruments régionaux et des accords d'accès existants.

ARTICLE 7

COMPENSATION FINANCIERE

Les Etats participants reçoivent une compensation financière pour permettre à un navire de pêche ou à un navire ravitailleur ou transporteur d'opérer dans les eaux placées sous leur juridiction compte tenu du potentiel de capture, de sa valeur potentielle basée sur le prix du marché, et le coût de la gestion en matière des ressources de thon et les espèces de thonidés.

Les Etats participants travailleront ensemble pour standardiser et harmoniser la compensation financière liée à l'accès aux ressources de thon et thonidés dans les eaux placées sous leur juridiction avec au moins un minimum de douze (12%) pour cent de la valeur moyen de marché en vigueur pour le thon et les thonidés.

Toute compensation financière sera versée sur un compte public officiel indiqué par l'Etat participant.

ARTICLE 11

Exigences de communication de données concernant le navire

Les États participants exigent que tout navire de pêche étranger détenteur d'une licence, y compris tout navire auxiliaire et de transport, opérant dans le cadre d'une pêche de thons et d'espèces apparentées, communique sa position et, le cas échéant, la quantité/le type des prises à bord par espèces :

- (b) au moins dans les 6 à 24 heures précédant l'entrée dans les eaux relevant de la juridiction d'un État participant et la sortie de ces eaux ; et
- (c) au moins ~~dans les~~ 24 heures précédant l'entrée dans le port d'un État participant ou la sortie de ce port.

Les États participants exigent que tout navire de pêche étranger opérant sous licence dans le cadre d'une pêche de thons et d'espèces apparentées communique la quantité/le type des prises récoltées après chaque sortie de pêche.

Les États participants établissent des formulaires de déclaration standardisés, conformes à ceux adoptés par la CTOI, notamment un journal de pêche conforme à celui de la CTOI. Ces formulaires doivent être complétés scrupuleusement et avec précision et être remis en temps voulu. Le journal de pêche, rédigé en français ou en anglais, doit être constamment tenu à jour et être présenté aux agents autorisés durant les inspections et chaque fois qu'ils le demandent.

ARTICLE 12

Captures accessoires et rejets de prises

La Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien (CPSOOI) crée un Programme régional d'observateurs. En vue de la mise en œuvre de ce programme, elle prend, dans la mesure du possible, les dispositions qui s'imposent avec les initiatives en cours au sein d'autres organisations régionales ainsi qu'au niveau continental.

Le Programme a pour objectif de recueillir des données scientifiques et halieutiques aux fins de la connaissance scientifique et de la gestion des pêches conformément aux résolutions pertinentes de la CTOI.

Le Programme s'applique aux navires de pêche autorisés à pêcher dans les eaux relevant de la juridiction nationale des États côtiers de la Commission et en haute mer en vertu des dispositions de la CTOI. La présence d'un observateur régional à bord d'un navire de pêche opérant dans la ZEE des États côtiers, qui continue de pêcher en haute mer au cours d'une même sortie de pêche, doit cependant être autorisée par l'État du pavillon.

Le taux de couverture des opérations de pêche par des observateurs sera à un niveau équitable entre les méthodes de pêche, telles que la senne coulissante, la palangre et la ligne, et conformément aux résolutions pertinentes de la CTOI sur la couverture par les observateurs. ~~Le taux de couverture des observateurs peut être garanti par les observateurs et/ou le système de surveillance électronique géré dans le cadre du Programme.~~

Les coûts de mise en œuvre du Programme sont recouverts auprès de l'industrie de la pêche par la mise en œuvre des prélèvements pertinents par l'autorité compétente. ~~.. sont financés par l'industrie de la pêche par le biais d'une taxe annuelle sur l'enregistrement des navires acquittée par chaque navire détenteur d'une licence l'autorisant à pêcher dans les ZEE des États membres de la Commission. Le montant de la redevance est calculé en fonction du coût total du Programme. Les droits perçus sont versés sur un compte spécial, déterminé par la Commission, en tenant compte des dispositions institutionnelles adoptées dans le cadre du Programme.~~

L'observateur doit être logé à bord du navire et muni de conditions d'un niveau accordé aux officiers conformément aux instruments juridiques internationaux (en vertu de l'OIT et de l'OMI), quelle que soit la nationalité de l'observateur

Sans préjudice des sanctions prévues par la législation nationale de l'Etat côtier et celles de l'Etat du pavillon, les sanctions prévues pour assurer l'application du Programme régional d'observateurs et la protection des observateurs contre la corruption, les menaces, les intimidations, les agressions et/ou le harcèlement sexuel ~~comprennent notamment~~ doit inclure, mais ne sera pas limité à : (1) la suspension de l'accès du navire aux pêcheries de la région de la Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien (CPSOOI) ; ~~(2) la présentation par la CPSOOI d'une demande officielle à toutes les commissions régionales de gestion de la pêche les invitant à réexaminer le statut du navire à la lumière des procédures d'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées~~ ; Les autres sanctions qui peuvent être déterminées par la CPSOOI une fois celles-ci incluses et communiquées dans une version révisée de ces procédures.

ARTICLE 13

Système de surveillance des navires (SSN) et Système d'identification automatique (SIA)

Les États participants exigent que tous les navires battant pavillon étranger, y compris les navires d'approvisionnement et de transport, possèdent et utilisent un système approuvé et opérationnel de surveillance des navires (SSN) et d'identification automatique (par satellite, SIA).

Les États participants décident et exigent que les navires de pêche, d'approvisionnement et de transport étrangers opérant sous licence possèdent un système de surveillance et un système d'identification automatique par satellite standardisés et compatibles.

Les États participants devront être capables de recevoir, rassembler et partager toutes les données destinées à être transmises dans un format standardisé et harmonisé.

Les États participants devraient, dans la mesure du possible, partager les données du système SSN selon les principes convenus et les règles de confidentialité applicable.

Les navires de pêche, d'approvisionnement et de transport étrangers opérant sous licence transmettent leurs données de position du système de surveillance SSN, ou acceptent que les États côtiers retransmettent ces données à tous les États participants, à un intervalle minimum de 2 heures, lorsqu'ils se trouvent dans les eaux relevant de la juridiction d'un État participant.

Les États participants exigent qu'à bord des navires détenteurs de licence ces données soient transmises par d'autres moyens en cas de dysfonctionnement des systèmes de surveillance (SSN) et d'identification automatique (SIA) et que des engagements soient pris pour remédier au problème dans une période de sept (7) jours ~~de temps déterminée~~ en vue du rétablissement de la transmission régulière des données. ~~Après quoi le navire doit se rendre au port le plus proche pour que son système de surveillance (SSN) puisse être réparé ou remplacé.~~

Des dispositions particulières doivent être prises avec le centre des opérations VMS pour permettre au navire de continuer à pêcher. Ces arrangements particuliers comprennent:

i) 3 rapports horaires de la position du navire par courriel à [adresse électronique] ou par télécopieur à [numéro de télécopieur], et doit inclure les renseignements suivants: date; temps (UTC); latitude et longitude degrés minutes et minutes décimales, p. Ex. 36° 32,786 'S; cours (vrai sens), et; vitesse (noeuds);

ii). Avis d'heure d'arrivée prévue;

iii). Avis de port d'arrivée;

iv). Inspection des prises par un agent de contrôle des pêches; et

v). Une copie de la piste du navire pour le voyage à des fins de vérification.

L'autorité chargée de la délivrance des licences conservera un registre de la fréquence des pannes VMS afin de décourager l'utilisation répétée ou abusive de cette dispense des arrangements spéciaux.

Les États participants devraient convenir d'un montant minimum de frais administratifs pour le système de surveillance (SSN).

ARTICLE 16

Marquage des navires et des engins

Les États participants exigent :

(a) que tous les navires de pêche étrangers opérant sous licence soient clairement marqués, conformément aux Spécifications types sur le marquage et l'identification des bateaux de pêche de la FAO (Nations Unies) et les Résolutions pertinentes de la CTOI ~~concernant le registre de la CTOI des navires autorisés ; et~~

(b) que le marquage des engins se base sur les mêmes informations, conformément aux directives de la FAO des Nations unies ~~Spécifications types sur le marquage et l'identification des bateaux de pêche de la FAO (Nations Unies) mais soit d'une taille admissible.~~

ARTICLE 18

Utilisation de dispositifs de concentration du poisson (DCP)

Les États participants exigent que tous les navires de pêche, d'approvisionnement et de transport sous licence battant pavillon étranger opèrent en conformité avec le protocole de la CTOI lorsqu'ils transportent, installent, récupèrent des DCP ou y travaillent d'une quelconque autre façon et que soit tenu à leur bord un journal des DCP standardisé pour la zone de la CPSOOI et conformément aux résolutions de la CTOI prévu par ce protocole.

Ce journal doit être soumis chaque mois à l'autorité compétente de l'État participant qui a délivré la licence à la fin de chaque campagne de pêche.

Les États participants exigent qu'à bord de tous les navires sous licence battant pavillon étranger pêchant autour de DCP dérivants ou ancrés soit tenu un journal des DCP standardisé conformément aux résolutions pertinentes de la CTOI.

- ~~Résolution sur les plans de gestion des dispositifs de concentration du poisson (DCP);~~
- ~~Résolution sur les exigences relatives à la communication obligatoire de statistiques.~~

Les États participants exigent que tous les DCP soient clairement marqués conformément à la résolution de la CTOI afférente et aux meilleures pratiques internationales.

Les États participants exigent que tous les DCP déployés soient récupérables et que toute perte de DCP soit signalée à l'autorité compétente. [De plus, les opérateurs du navire doivent informer les États côtiers de toute présence de DCP dérivant ou de toute présence de DCP dans des zones d'accès limité ou côtières et prennent des mesures immédiates pour récupérer le DCP.]

Les États participants se conforment à toute Résolution de la CTOI relative à la gestion de DCP.

ARTICLE 22

Captures accessoires et rejets de prises

Tout navire de pêche opérant sous licence est tenu de débarquer la totalité de ses prises accessoires à un port désigné et ne peut rejeter à la mer ~~le poisson destiné à la consommation humaine~~. Cette interdiction de rejet ne concerne pas les espèces menacées et protégées ETPs, qui doivent être relâchées immédiatement après la capture pour minimiser la mortalité.

Les États participants exigent que les navires opérant sous licence se conforment aux dispositions nationales, aux résolutions de la CTOI et aux lois internationales et qu'ils respectent notamment les meilleures pratiques internationales en matière de solutions et de dispositifs visant la réduction des prises accessoires.

Les États participants et les propriétaires de navire prennent toutes les dispositions possibles pour optimiser l'utilisation des prises accessoires aux fins de la sécurité alimentaire et de la valorisation de la ressource. Ils s'assurent que la destination finale de la matière première est le sud-ouest de l'océan Indien.

Les États côtiers participants sont encouragés à mettre en place un mécanisme approprié pour partager les avantages découlant des prises accessoires capturées par les navires pêchant dans leurs eaux respectives.

ARTICLE 23

Equipage

Vu le potentiel d'augmentation de l'emploi des ressortissants des Etats Membres de la CPSOOI dans le secteur de la pêche thonière industrielle, ces Etats devront encourager le recrutement d'au moins 10 % des équipages des navires de pêche étrangers détenant une licence au niveau de la région intégrant les mêmes modalités et conditions pour l'emploi des équipages de pêche en conformité avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) norme indépendamment de la nationalité des équipages. Les Etats participants travailleront ensemble pour inciter les navires a respecter ces exigences par des mesures appropriées.

APPENDIX 6

ACTIONS CARRIED OUT IN REGARD TO SUSTAINABLE TUNA FISHERIES DEVELOPMENT

Countries

Comoros

Comoros had a new government in June 2016. This new government has placed the fisheries sector as a priority sector while placing the fisheries sector under the responsibility of a Vice-presidency.

MCS missions always have priority. This year the Comoros participated in the joint PRSP missions. The joint PRSP mission of October 2016 was financed by the Comoros grant under Smartfish / EU funding. The Comoros carried out a 5-day national mission in the coastal zone under SWIOFISH1 national component

Comoros continues to follow authorized vessels by VMS. These vessels send their reports of catch on board entering and leaving the zone in accordance with the Comoros / EU fisheries agreement.

Comoros shares MCS information and data with IOC countries

This year the Comoros have benefited from 2 instances of capacity building though the support of SWIOFISH 1. These capacity enhancements were carried out by a Malagasy consultant and a French consultant.

Comoros is in the process of amending the Fisheries and Aquaculture Act to provide more security to the sector.

As to the development of the fleet, the National Fisheries Company is in difficulty, the Sir-Lankan company that was responsible for setting up the National Fisheries Company failed in its responsibilities and the donors terminated their contract. Today the National Fisheries Company has 7 longliners of 18.5m

Comoros supports regional initiatives by participating in regional meetings (IOTC, IOC UA CPSOOI)

France

France devotes special attention to the quality of data on artisanal fisheries in the Indian ocean. A long term partnership with a scientific institute has been signed in order to improve the quality of the data concerning artisanal tuna fisheries.

France had to diminish the control operations concerning tuna fisheries because of budgetary reductions. An audit has been launched in order to optimize costs and restore a high level of control.

Kenya

The Fisheries Management and Development Act 2016 became effective from 23rd September 2016. Regulations are being developed. The new Fisheries Act provides for an inter-agency MCS Unit at national, bilateral, sub regional, regional and international levels to coordinate and implement agreements or measures which are binding upon Kenya. The Act also provides for National and Regional observer programs. Kenya currently has at five (5) fully trained observers. Observation is

ongoing in local vessels which include three prawn trawlers and one longliner.

A draft Fisheries Monitoring, Control and Surveillance strategy and development plan for Coastal and Marine Fisheries sectors has been developed which provides for a coordinated inter-agency approach towards MCS to improve information exchange in the EEZ fishery. The strategy has 5 year plan which spells out the operational actions. An off-shore patrol vessel is being procured to enable at sea inspections of fishing vessels. The vessel is expected to be in Kenya by January 2017.

Kenya is in the process of ratifying PSMA. The new Fisheries Act has domesticated actions that support the PSMA process. A stakeholders sensitization meeting was held in July 2016 and a road map on the PSMA process was agreed on including roles and responsibilities of the different agencies. An update of the process was also presented in the Rome COFI meeting. A cabinet memo for the same has been prepared to be presented to the parliament.

Training on E-PSM was done in September 2016 for the fisheries staff by IOTC.

Three fish landing stations which include Mombasa, Shimoni and Lamu have been declared and designated for fish port development.

Setting up of a new MCS centre is complete with VMS being procured from France. It is a Themis VMS being provided by CLS.

Regional surveillance was undertaken in September/ October 2016 using aerial and sea platforms. It covered the southern part of Kenya's EEZ and the vessel (the Madagascar Patrol Vessel, "Atsansa") spent over 12 hours in the EEZ. Tanzania also undertook four hours (4) of aerial support patrol on the same part of the EEZ on the same day.

The Research Vessel RV Mtafiti has been installed with modern acoustics equipment (EK60 Echo sounder) to support stock assessment of offshore tuna fisheries resources. In addition, two training sessions and two reconnaissance research cruises have been conducted.

Trial FADs fishery is still ongoing under Kenya Coastal Development Project and in collaboration with SMARTFish. Experimental fishing around the FADs has been conducted.

A trial of pole and line fishing was conducted in Lamu with assistance from experts from Maldives. It was observed that the main challenge for the fishery would be the availability of bait and appropriate fishing boats. Effort has been directed towards modification and acquiring fishing boats suitable for the pole and line fishery. More research was also recommended to determine the availability and seasonality of bait as well as alternative sources of suitable bait.

Efforts have been made to improve data collection to species level from artisanal and industrial fisheries through the introduction of a new data template

Madagascar

Madagascar is currently working on strengthening data collection on tuna fisheries: extension of the area of coverage of the statistics unit of the USTA (Antsiranana Tuna Statistics Unit) to the east of Madagascar (Tamatave area), where there is artisanal fishing (TAZAR and REFRIGEPECHE EST). It is also freezing the issue of new licences as a preventive measure.

Madagascar is currently working on the updating of the various regulatory texts relating to the new law relating to the fisheries and aquaculture.

It participated in a meeting organized by SmartFish in Mauritius, 27 - 28 June 2016, on Promoting the Development of Domestic Tuna Chains in the Indian Ocean Commission as part of a Strategic Framework for Promoting Sustainable Domestic Tuna Fishing .

Madagascar continues regional monitoring, control and surveillance activities together with member countries, not only by sea but also by air.

Maldives

A new fisheries bill has been formulated with the help of FAO and a stakeholder meeting with the relevant ministries has been carried out. Discussion with fishermen is to be held during December of this year. The key regulations under the new proposed fisheries bill has also been drafted with the help of FAO. This discussion would also include developing an interim plan for conservation of yellowfin tuna stock as per the IOTC resolution 16/01.

A VMS mechanism has been established for all the longline vessels. These vessels are required to have a quota and are also allowed to fish in high seas. There is an ongoing program to install VMS on all vessels licensed to operate in both handline and pole and line fishing.

There is an ongoing trial project to install bird radars in pole and line fishing vessels with the help of International Pole and Line Foundation (IPNLF). The main purpose of this program is to bring technological innovations and encourage fishermen to fish free swimming schools, thus reducing juvenile yellowfin caught in skipjack tuna schools.

The biggest achievement during the past year was the development of the traceability software – Keyolhu – Fisheries Information System. It establishes the foundation to allow the government to manage fishing license information. This requires fishermen to report data into the system, and requires the processors to report their purchases from fishing vessels and the export of fish and fisheries products and to request catch certificates. Maldives issues catch certificates to all the shipments from the Maldives. The next phase will be to develop fish apps for the fishermen to report catch data. This initiative is supported by the International Pole and Line Foundation.

There is ongoing work to develop a WB funded project to strengthen fisheries management, MCS and aquaculture.

Mauritius

In 2016, some 217 licences were issued to foreign fishing vessels to operate in its EEZ. It has Fishing Agreements with the EU, Seychelles and the Japan Tuna Fisheries Cooperatives Association. Based on the Mauritius National Plan of Action to combat IUU fishing, both national and foreign vessels have been continuously monitored through the VMS (both national and regional VMS), observer and port inspection programme to combat and prevent illegal fishing. Mauritius continued its observer programme with eight (8) observers out of which three (3) were deployed in 2016. Mauritius has also been actively involved in the regional MCS programme (IOC regional surveillance programme).

The main legislation for the fisheries sector , the Fisheries and marine Resources Act has been updated after discussions with all stakeholders and a Fisheries Bill has been prepared which will be tabled in the parliament shortly. Several amendments are being brought about and includes for implementation of international conservation and management measures.

One of the Regulations promulgated recently is the Automatic Identification System (AIS) Regulations 2016 that have been prescribed under section 74(1) (e) of the FMRA . This is a system which requires all boats/ vessels to adhere to the AIS regulation.

Mauritius has ratified the FAO Port state measures and is implementing all the measures. The NPOA (Sharks) has also been prepared and this will be promulgated shortly. The implementation of Electronic Port State Measures (EPSM) has also started and training has been carried out by the IOTC. All vessels will abide by the EPSM and this will help in sharing of data and inputs. All the tuna associated activity of Mauritius has been carried out based on the IOTC resolutions on conservation and management measures.

Enumerators have been recruited in February 2016 for better monitoring and data collection in the artisanal and FAD Fishery. Mauritius and Seychelles together with the tuna industry and WWF have signed a Fisheries Improvement Programme FIP for the sustainable harvesting and processing of tuna in the Indian Ocean.

Mozambique

Mozambique restructured its fisheries and aquaculture sector in 2015, disbanding the former Ministry of Fisheries and establishing the Ministry of the Sea, Inland Waters and Fisheries. This change brought more capacity to the Ministry to deal with the management of the marine and inland resources, and coordinate all sectors involved in the exploitation of these resources, to the benefit of the people of Mozambique.

It has revised and is implementing its National Plan of Action to deter, prevent and combat IUU fishing as well as its MCS policy and strategy for the industrial and small scale fisheries subsectors.

On the results of actions carried out to combat IUU fishing, the master and the owner of “Nessa 7” were prosecuted and fined and the master was prohibited from fishing in Mozambican waters for 3 years. The vessel and its gear were confiscated and acquired by the Mozambican Government. For the success of the case Mozambique, thanks go to the information exchange with South Africa and Fish-i-Africa project.

The period since the last WP has also been one of regulation of the Fisheries Law, harmonizing with regional and international legal instruments and policies (PSMA, IOTC Resolutions, Compliance Agreements, UN *Fish stocks* Agreements, IPOA-IUU).

Capacity Building efforts has included: in specific matters (MCS), in MCS competence (PSM training with IOTC support, VMS practices); in an AIS pilot project. At National level included: Development plan for human resources, prioritize the capacity building in specific fisheries matters, strengthen the Fishing school abilities, Fisheries Research Strategy.

By-catch regulatory framework remains to be adopted – REPMAR. This will increase the contribution of bycatch for food security (shrimp and tuna fisheries).

Active participation of Mozambique in recent global and regional initiatives include:

- Hosting several regional meetings on issues related to combating IUU – including PSM trainings (IOTC), MCS, Fisheries Access Agreements (AU-IBAR);
- Hosting 7th SWIOFC Session;
- Hosting SWIOFC Working Party on Data Collection and Fisheries Statistics
- Participation on 20th IOTC Session
- Engagement on MTC Taskforce for access in SWIO region;
- Engagement on the Establishment of MCS Coordinating Centre in Southern African Region.

Seychelles

With regards to implementation of IOTC Resolutions, especially with regards to Resolution 16/01 *an interim plan for rebuilding the Indian Ocean yellowfin tuna stock*, we have conducted stakeholders meeting in Seychelles with the Seychelles purse seine fleet operators in order to draw up a plan for reducing our catch of yellowfin tuna by 15% from the 2014 catch as required by the specified resolution.

To improve the sustainability of the tuna fisheries in the region and ensure that good fishing practices are maintained, Seychelles have signed an MoU with WWF for implementation of a Fisheries Improvement Programme for which the Seychelles and European tuna fleet operators have also signed a commitment to be part of this 5 year plan.

The Fishing Authority, Seychelles Island Conservation Society and OPAGAC, a Spanish purse seine fishery association, have signed an MoU to implement a recovery programme for FAD's drifting towards our islands.

Seychelles is in the process of negotiating a new Access agreement with Mauritius to replace one which has expired.

Somalia

There has not been much activity in Somalia since the last Working Party in January, 2016 as the country is in an election year. Some of the activity included:

- With the funding of Italian government and support of FAO, the Ministry of Fisheries recruited two experts on tuna and legal matters with the aim to establish Federal Somali Fishery Authority and review the national fishery law. It is planned to be presented to the new parliament in February 2017.
- The Federal Fisheries Minister and all regional fishery ministries except Puntland attended a consultative workshop in Mogadishu, May 2016. The participants agreed on the important principle of the establishment of a Federal Somali Fishery Authority. However, they failed to agree on the shared allocation of revenue from the fishery resources
- With cooperation of Kenya, IOTC and other regional organizations, the fishing vessel "Greko 1" was captured and the legal process is underway
- Somali had attended several regional and intergovernmental meetings
- the tender for purchasing VMS equipment was issued and the system will be properly functional next year
- With FAO project support, registration of artisanal fishermen is underway. To date over 65,000 fishermen were registered in three area of Somaliland, Puntland and Galmudug

South Africa

South Africa contributed and participated towards the development of the Pan African Strategy for Fisheries and Aquaculture which was adopted in May 2014 in Addis Ababa by the 2nd Conference of Ministers of Fisheries and Aquaculture in Africa (CAMFA II).

South Africa is an active member of the African Union and has been working closely with the AU's implementing agency (AU-IBAR) to ensure the implementation of the strategy.

In 2015 South Africa hosted together with the FAO a certification workshop for the region. The purpose of this workshop was to create awareness amongst African member states the existence, relevance, implementation and importance of the certification guidelines. The guidelines are important to ensure inter trade and ensuring that fish products are environmentally responsible and safe for human consumption.

Nationally South Africa has prioritised aquaculture and the sector has become one of the key Oceans Economy sectors which forms part of key government programme known as Operation Phakisa (meaning hurry up). It is one of the nine (9) top priorities of government announced by the President of the Republic during the State of the Nation Address of February 2016.

Under Operation Phakisa: Oceans Economy eight (8) initiatives are been implemented and working groups are establish to guide and monitor implementation. The initiatives include;

- Selection and implementation of high impact catalyst production projects
- The reform of Legislative regime to create enabling environment for the sector
- The establishment of a Government Preferential Procurement for fisheries and aquaculture produce.

Overall South Africa acknowledges the importance of aquaculture as key contributor towards, food security, income generation, rural livelihoods, healthy nutrition and economy of the country.

Tanzania

Recognising that tuna and tuna like species are important shared resources, Tanzania in collaboration with SWIO countries through IOC/IOTC has started to implement the MTC protocol. Some of the developments include:

- Ministries have been reorganised (Ministry of Agriculture, Natural Resources, Livestock and Fisheries – Zanzibar and the Ministry of Agriculture Livestock and Fisheries – Mainland Tanzania
- Through the support of SWIOFish1 Project, the Deep Sea Fishing policy is being developed ;
- The National tuna Fishery Management strategy has been developed and is now being implemented with financial and technical support from AU - IBAR and WWF;
- Tanzania participated in regional and international meetings such as IOTC, COFI, IWC, IMC network, Interpol and SWIOFC Bureau.
- Internal preparations are still on going to negotiate a FPA with EU;
- Participated in a regional patrol mission together with COI, Reunion, Madagascar, Seychelles, Kenya , Comoros and Mozambique;
- Conducted a national air patrol in the EEZ ;
- Tanzania's Fisheries Act no.22 of 2003 has been placed under review;
- The Deep sea fishing Authority Act of 1998 as amended in 2007 and review of its regulations is at final stage to accommodates MTC measures e.g handle by catch; in respect, the Government stopped issuance of licenses to DWFN until the regulations are signed at the end of November or early December 2016;
- The DSFA through the SWIOfish is procuring a thermis Web Based vessel tracking system
- Tanzania is engaging in ratification process to rectify PSMA , whereby stakeholders consultation process is underway;
- Through DSFA research program on Tuna and tuna like species data collection and analysis of data is ongoing.

- Training of observers within and outside the country is ongoing,
- Deployment of observer on registered and licensed tuna vessels;
- Piloting data collection in two landing sites in Tanzania Mainland and one in Zanzibar for artisanal tuna fishery with WWF support is on going. The training focused at improving routine artisanal fisheries data collection and species identification, hence obtaining reliable, accurate and up to date information to report to IOTC as well as within the country. In addition capacity building to crew on board has been conducted where by a total of 50 crews were trained;
- Training on PSMA for compliance officers at DSFA; participants involved from Zanzibar and Mainland;
- Training of observers is on-going activity under auspices of DSFA

Challenges include:

- Insufficient knowledge of the resource base;
- Overcapacity due to open access leading to excessive fishing pressure on tuna resources especially in the Territorial Waters;
- Inadequate technology to effectively manage tuna resources;
- Increased illegal fishing and trade practices;

Observers

Indian Ocean Commission

With regard to Governance, cooperation with the main RFB and REC will continue to be strengthened and synergies with other institutional partners and related projects will be reinforced. The main output will be that the XIth EDF Action Fiche for the cross regional programme. A workshop will be held soon with the RFBs and RECs soon after the IOC and EU have finalised the action fiche.

With regard to MCS, IOC has been and will continue to be providing support through its SmartFish project, finance by the EU and IOC PRSP co-finance by the EU and member states and the SWIOFISH. This includes:

- Minimum terms and conditions (MTC) for licensing agreed and implemented by at least 5 coastal states for the two main tuna industrial fleets (purse seine and long line).
- Regional observer working groups to establish a regional programme where capacity building has been undertaken for the purpose of coordination, briefing and debriefing of observer mission, and the programme has been extended to Tanzania, Kenya and Mozambique.
- Regional joint patrols organized and efficiency monitored and publicized - the PRSP will be celebrating 10 years of operation in 2017. The program will be evaluated to identify the strength and weakness and to provide way forward to strengthen the programme.
- MCS information exchange system on industrial vessels - SIGMA – process data of VMS, AIS, Oceanographic, and satellite imagery
- Strengthening of MCS through the compliance to IOTC conservation and management measures (CMMs) including Port States Measures and Synergy with other projects and organization.

- Establishing cooperation with Mozambique to join the PRSP - Signed agreement between IOC and Mozambique earlier this year and conducted joint surveillance mission.
- Cooperation/synergy with other organisations such as : IOTC / SADC / AU IBAR / SWIOFish /SWIOFC /WWF

With regard to Trade, COI has been providing support towards better implementation and benefits with regards to EPAs. These include specific chapters on the trade related components of fisheries strategies of RECs (COMESA, EAC and IGAD)

European Commission

The EU continues to provide extraordinary contributions to the IOTC, reinforcing this year by € 600 000 its contribution to the scientific activities related to genetics on tunas and strengthening developing states' capacity building and compliance (€ 180,000). The same activities of the IOTC Secretariat will be supported next year and the EU is also prepared to contribute to the implementation of the IOTC pilot regional observer programme that will be appraised by the IOTC Scientific Committee.

The EU also substantially contributes to the development of the fishery sector in some SWIOFC countries via bilateral sustainable fisheries partnership agreements (SFPAs). Overall, there are 14 active SFPA Protocols in the world, and 4 of them being in Indian Ocean: with Seychelles (the biggest tuna agreement for the EU), Madagascar, Mauritius and Comoros. Furthermore, the EU is interested in reviving the Protocol with Mozambique and expanding network of agreements with Tanzania and Kenya. Sustainability is a key element for SFPAs. Furthermore, the SFPAs are the most transparent agreements in the world. SFPAs are based on the best scientific advice; aim to combat overfishing; fight against IUU; and contribute to socio-economic benefits of the coastal countries, in particular through sectorial support and capacity building missions, as well through employment as the crew on the EU vessels, and in the processing industry (more than 10 000 jobs are created by the EU in tuna processing industry in Seychelles, Mauritius, Madagascar and Kenya). Sectorial support is a very important component, as SFPAs are partnership and not purely commercial agreements. Sectorial support component constitutes 40 - 50% of all financial contribution to the coastal countries. More than 9M € is earmarked from the EU budget in the Indian Ocean countries annually for access and sectorial support, with 4M € annually being attributed for the sectorial support purposes for the sustainable development of the fisheries sector of the partner countries, and for enhancing their overall fishery governance capacity, including monitoring and control capacities; improving capacities in research and science areas; assistance to small scale fisheries (actions covered by the sectorial support are determined jointly between the EU and the partner country). The regional workshop organized jointly by DG MARE, EFCA and the COI with a view to providing capacity building in the region, is scheduled take place in Madagascar in the beginning of the next year.

The SMARTFish phase II programme (€ 16 million) jointly implemented by the IOC and the FAO has entered in its last implementation period and would end in December 2017 whilst activities related to the regional joint action plan against IUU fishing supported through grants allocated to each participating competent authorities will end in May 2018. To avoid a gap and to further enhance the synergies and complementarity with the Pan African initiatives and programmes funded by the EU (FISHGOV, FISHTrade) and the World Bank SWIOFISH programme, the EU has engaged the identification process of a new programme as foreseen in the provisions of the XIth EDF Regional Indicative Programme where € 30 millions have been earmarked to enhance the contribution of sustainable fisheries and aquaculture to the blue economy in the region.

As agreed at the consultative workshop for the East Africa, Southern Africa and Indian Ocean (EA-SA-IO) Region and the 4th meeting of the SADC Task Force on IUU fishing held in Maputo in May 2016, the formulation of this programme to address key priority areas for sustainable fisheries and aquaculture in the region, will result from a consultation process engaged by the IOC in collaboration with the AU-

IBAR, supporting and empowering African Union Member States and Regional Economic Communities. It was agreed with the IOC that the consultation will take place as soon as possible allowing the EU to submit the action fiche jointly elaborated between the EU and the IOC before the end of February 2017 in order to be presented timely to the EDF Committee in Brussels for approval.

The specific objective of the programme is to improve fisheries and aquaculture management to increase the contribution of the sector to poverty alleviation, food security and nutrition in line with the Pan-African Fisheries and Aquaculture Policy Framework and Reform Strategy. The activities of this regional programme and their implementation modalities will certainly reflect the recommendations of the mid-term evaluation of the SmartFish ongoing programme endorsed by the Steering Committee held in Mauritius in April 2016.

Marine Stewardship Council

Global seafood markets are increasingly interested in sustainable sourcing, with many major retailers having made public commitments that emphasise sustainability and traceability in their procurement strategies. In line with demand the Marine Stewardship Council (MSC) has experienced a steady increase in the number of fisheries seeking MSC certification in order to access these markets.

Nevertheless some commodity groups, including tunas, and also fisheries from developing countries, remain underrepresented in the MSC programme. Efforts to address this imbalance include the rolling out of a Capacity Building programme in 2016 and promotion of MSC tools to facilitate fishery improvements in line with MSC requirements. These tools include MSC pre-assessment, standardised Action Plan Template and the MSC's Benchmarking and tracking tool.

Swedish International Development Cooperation Agency

The representative of the Swedish International Development Cooperation Agency (Sida) informed the meeting of the newly adopted Strategy for Sweden's regional development cooperation in Sub-Saharan Africa 2016–2021, featuring support for sustainable and transparent fisheries management, and that work on the operationalisation of this strategy is ongoing.

SWIOFish1

Programmed activities have been implemented as scheduled to the satisfaction of the SWIOFC member States.

The Protocol on Minimum Terms and Conditions for Fisheries Access in the South West Indian Ocean has undergone substantial improvements.

There has been 22 Articles endorsed by WPCCTF for onward submission to the SWIOFC Commission Meeting.

Three consultancies have addressed issues pertaining to Articles on MCS, Observer and Bycatch have been reviewed by the MTCTF.

SWIOFish1 assisted in successfully bringing Mozambique in the regional aerial surveillance and sea patrol activities of the PRSP.

SWIOFish1 is continuing its initiative to set up National Observer Programmes in SWIOFC member States where these do not already exist such as in IOC States under the SmartFish Programme and

S.Africa. This builds upon the ultimate objective to develop a Regional Observer Scheme as endorsed by IOTC whereby a pool of observers would be available for deployment in the SWIOFC area of Competence.

On the merging of the SWIO Fisheries Accord and the Framework Fisheries Agreement, a Consultancy report has been submitted.

SWIOFish1 has supported two MTC Task Force meetings since the last WPCCTF. Another is scheduled for 29 to 30 November at SFA in Seychelles which will also include discussion on the Framework Agreement.

Thirty participants from the SWIOFC States benefitted from a regional training course on the implementation of Port State Measures. The support of IOTC in the conduct of this workshop is recognized.

SWIOFish1 supported the Fourth SWIOFC Working Party on Fisheries Data and Statistics that provided updates on national data collection systems, regional information systems, including the SWIOFP data base. The Working Party recommended support to reviving the SWIOFP data base at KMFRI, supporting WIOFish host national workshops its member countries and a study on the value of Fisheries Agreements in SWIOFC Member States.

World Bank

The World Bank supports the fisheries sector in the region through the SWIOFish Program. A first project (SWIOFish1) supports investments at national level in Comoros, Mozambique and United Republic of Tanzania, and the regional dialogue and collaboration through the South West Indian Ocean Fisheries Commission (SWIOFC).

New SWIOFish projects are under preparation for national investments in Madagascar, Seychelles and Maldives and for support (i) to the Indian Ocean Tuna Commission (IOTC) to assist SWIOFC member states' to better comply with IOTC resolutions; (ii) to the African and Indian Ocean Developing Island States to foster their collaboration and experience sharing; and (iii) to the Indian Ocean Federation of Artisanal Fishers (*Fédération des Pêcheurs d'Artisans de l'Océan Indien*) to facilitate coordination and strengthen the participation of the artisanal fisher associations in the SWIO region in the regional and international fora.

Dialogue is on-going with other SWIOFC countries for national investments under SWIOFish Program.

SWIOFish Program benefits from the Indian Ocean Commission (IOC) assistance for coordination and management of fiduciary aspects of the regional financings. The Program builds on International Development Agency (IDA), International Bank for Reconstruction and Development (IBRD), Global Environment Facility (GEF), Japanese trusts funds and Nordic Development Funds resources managed by the World Bank.

Future areas of investments could include: (i) the implementation, through a regional coordinated approach, of the fisheries aspects of the regional Strategic Action Plan developed under the defunct ASCLME and SWIOFP projects. It could benefit from GEF financing.

The potential expansion of the SWIOFish Program approach to the Indian Ocean region, the Gulf of Guinea and the Red Sea, is mentioned since knowledge exchanges among the various regions would be included in the design and since these new programs would benefit from the experience of the SWIOFC and SWIOFish Program.

World Wide Fund for Nature

WWF thanked the SWIOFC Working Party on Collaboration and Cooperation on Tuna Matters for the invitation and co-hosting the 5th Session, and the Government of the Republic of South Africa for hosting the meeting. WWF shared with the participants the interventions that they have implemented over the year in partnership with the relevant partners/actors(among others FAO, World Bank, SWIOFISH, AU-IBAR, SWIOFC, IOTC, SADC, IOC, MSC, CSO, Private Sector and SWIO governments. These interventions among others include supporting the process of ratifying PSMA, developing Regional Minimum Terms and Conditions for Fisheries Access in the SWIO and the SWIO Fisheries Accord, establishment of the Regional MCS Coordination Centre, supporting countries to review national fisheries policies, legislation and regulations and implement national tuna fisheries management plans, promoting transparency in fisheries management/governance, promoting the application of low cost monitoring tools, improving artisanal tuna fisheries data collection, undertaking socio-economic valuation and baseline studies on artisanal tuna fisheries, promoting sustainable management of community based fisheries, supporting the countries to implement fisheries improvement projects (FIPs) for both tuna and non-tuna fisheries, supporting relevant national and regional meetings (including national tuna dialogues, IOTC and SWIOFC), lesson learning and sharing of experiences on fisheries related aspects, empowering non-state actors – CSOs/Private Sector at national/regional level through establishing national and regional tuna fisheries CSO consultative platforms.

ANNEXE 6

LE ACTIONS MENEES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA PECHE THONIERE

Les Pays

Comoros

Les Comores ont eu un nouveau gouvernement au mois de juin 2016. Ce nouveau gouvernement a placé le secteur de la pêche comme secteur prioritaire tout en plaçant le secteur de la pêche sous la responsabilité d'une Vice-présidence.

Les missions SCS sont toujours prioritaires. Cette année les Comores ont participé aux missions conjointes du PRSP. la mission conjointe du PRSP d'octobre 2016 était financé par la subvention de Comores sous financement Smartfish/UE. Les Comores ont réalisé une mission nationale de 5 jours dans la zone côtière sous financement SWIOFISH 1 volet national

Les Comores continuent à suivre les navires autorisés par VMS. Ces navires envoient leur déclaration d'entrée et sortie de zone et les capture à bord conformément à l'accord de pêche Comores/UE.

Les Comores partages les informations et les données SCS avec les pays de la COI

Cette année les Comores ont bénéficié 2 renforcements de capacité sous financement SWIOFISH 1. Ces renforcements de capacité ont été dispensés par un consultant malgache et un consultant français.

Les Comores sont entrain, de faire un amendement de la loi sur la pêche et l'aquaculture pour sécuriser beaucoup plus le secteur

En tant que développement de la flotte, la Société Nation de pêche est en difficulté, la société sri-lankais qui avait le mandat de mettre en place la société a faillit à sa mission et les bailleurs ont mis fin au contrat. Aujourd'hui, la société a 7 palangrier de 18,5m

Les Comores appuient les initiatives région en participant au x assise régionales (CTOI, COI UA CPSOOI)

France

La France accorde une attention particulière à la qualité des données concernant la pêche artisanale dans l'océan Indien. Un partenariat à long terme avec un institut scientifique a été signé afin d'améliorer la qualité des données concernant les pêcheries de thon artisanal.

La France a dû diminuer les opérations de contrôle concernant les pêcheries de thon en raison de réductions budgétaires. Un audit a été lancé afin d'optimiser les coûts et de rétablir un haut niveau de contrôle.

Kenya

La Loi de 2016 sur la gestion et le développement des pêches est entrée en vigueur le 23 septembre 2016. Des règlements sont en cours d'élaboration. La nouvelle loi sur les pêches prévoit une unité interinstitutions de SCS aux niveaux national, bilatéral, sous-régional, régional et international pour coordonner et mettre en œuvre des accords ou des mesures qui lient le Kenya. La loi prévoit également

des programmes d'observateurs nationaux et régionaux. Le Kenya dispose actuellement de cinq (5) observateurs pleinement formés. L'observation est en cours dans les navires locaux qui comprennent trois chalutiers à crevettes et un palangrier.

Un projet de stratégie de surveillance, de contrôle et de surveillance des pêches et un plan de développement pour les secteurs des pêches côtières et marines a été élaboré, qui prévoit une approche interinstitutions coordonnée pour améliorer l'échange d'informations dans la ZEE. La stratégie comporte un plan quinquennal qui définit les actions opérationnelles. Un navire de patrouille offshore est en cours d'acquisition pour permettre les inspections en mer des navires de pêche. Le navire devrait être au Kenya d'ici janvier 2017.

Le Kenya est en train de ratifier la LMFP. La nouvelle Loi sur les pêches a adopté des mesures qui appuient le processus de la LMFP. Une réunion de sensibilisation des parties prenantes a eu lieu en juillet 2016 et une feuille de route sur le processus de la LMFP a été approuvée, y compris les rôles et les responsabilités des différents organismes. Une mise à jour du processus a également été présentée lors de la réunion du COFI à Rome. Un mémoire du Cabinet pour le même a été préparé pour être présenté au parlement.

La formation sur l'E-PSM a été réalisée en septembre 2016 pour le personnel des pêches par la CTOI.

Trois sites de débarquement de poissons, dont Mombasa, Shimoni et Lamu, ont été déclarées et désignées pour le développement du port de poisson.

La mise en place d'un nouveau centre SCS est complétée. Le VMS a été acheté de la France. Il s'agit d'un VMS Themis fourni par CLS.

La surveillance régionale a été entreprise en septembre / octobre 2016 au moyen de plateformes aériennes et maritimes. Il couvrait la partie sud de la ZEE du Kenya et le navire (Patrouilleur Madagascar, « Atsansa ») a passé plus de 12 heures dans la ZEE. La Tanzanie a également effectué quatre heures (4) de patrouille de soutien aérien sur la même zone de la ZEE, le même jour.

Le navire de recherche RV Mtafiti a été installé avec de l'équipement acoustique moderne (échosondeur EK60) pour soutenir l'évaluation des stocks de ressources de pêche thonière en haute mer. En outre, deux séances de formation et deux campagnes de recherche de reconnaissance ont été menées.

La pêche expérimentale des DCP est toujours en cours dans le cadre du projet de développement côtier du Kenya et en collaboration avec SMARTFish. La pêche expérimentale autour des DCP a été menée.

Un essai de pêche à la canne a été mené à Lamu avec l'aide d'experts des Maldives. Il a été observé que le principal enjeu pour la pêche serait la disponibilité d'appâts et de bateaux de pêche appropriés. Des efforts ont été visés à la modification et l'acquisition de bateaux de pêche adaptés à la pêche en pôle et en ligne. De plus amples recherches ont également été recommandées pour déterminer la disponibilité et la saisonnalité des appâts, ainsi que d'autres sources d'appâts appropriés.

Des efforts ont été déployés pour améliorer la collecte de données à partir des pêcheries artisanales et industrielles par l'introduction d'un nouveau modèle de données

Madagascar

Madagascar travaille actuellement au renforcement de la collecte des données sur la pêche thonière : extension de la zone d'action de l'UST par le biais de l'USTA (Unité de Statistique Thonière d'Antsiranana) vers l'Est de Madagascar (Partie de Tamatave), là où il y a la pêche artisanales (TAZAR et REFRIGEPECHE EST). Maintien de la mesure préventive en gelant les nouvelles licences de pêche. (c.à.d. Suspension de la délivrance des nouvelles licences de pêche)

Madagascar travaille beaucoup actuellement sur la mise à jour des différents textes réglementaires relative à la nouvelle loi portant code de la pêche et aquaculture.

Madagascar a participé à une réunion organisée par SmartFish en Maurice le 27 et 28 Juin 2016 sur Promotion du développement de filières thonières domestiques dans les pays de la Commission de l'Océan Indien (Cadre stratégique pour la promotion d'une pêche fraîche thonière domestique durable).

Madagascar suit toujours l'activité de surveillance et contrôle régionale par le biais la surveillance de pêche avec les pays membres, non seulement par voie maritime mais aussi aérienne.

Maldives

Un nouveau projet de loi sur les pêches a été élaboré avec l'aide de la FAO et une réunion des parties prenantes avec les ministères concernés a été effectuée. Les discussions avec les pêcheurs auront lieu en décembre de cette année. Les principaux règlements du nouveau projet de loi sur les pêches ont également été rédigés avec l'aide de la FAO. Cette discussion comprendrait également l'élaboration d'un plan intérimaire pour la conservation du stock de thon albacore conformément à la résolution 16/01 de la CTOI.

VMS a été mis en place pour tous les navires palangriers. Ces navires exigent un quota et sont également autorisés à pêcher en haute mer. Il existe un programme permanent d'installation de VMS sur tous les navires autorisés à opérer dans la pêche à ligne et aussi bien que à la pêche à la canne.

Un projet d'essai est en cours pour installer des radars d'oiseaux dans les navires de pêche à la canne avec l'aide de « International Pole and Line Foundation » (IPNLF). L'objectif principal de ce programme est d'apporter des innovations technologiques et d'encourager les pêcheurs à épêcher des bancs libre de poissons, réduisant ainsi la capture des albacore juvéniles dans les bancs de bonites.

La plus grande réussite de l'année a été le développement du logiciel de traçabilité « Keyolhu - Fisheries Information System ». Il établit les bases pour permettre au gouvernement de gérer les informations relatives à la licence de pêche. Cela demande aux pêcheurs de déclarer les données dans le système, et demande aux processeurs de signaler leurs achats aux navires de pêche et d'exporter du poisson et des produits de la pêche et de demander des certificats de capture. Les Maldives délivrent des certificats de capture à toutes les expéditions des Maldives. La prochaine étape consistera à mettre au point des applications de pêche pour les pêcheurs afin de communiquer les données de capture. Cette initiative est soutenue par la IPNLF.

Des travaux sont actuellement en cours pour élaborer un projet financé par la Banque mondiale afin de renforcer la gestion des pêches, le SCS et l'aquaculture.

Maurice

En 2016, quelque 217 licences ont été délivrées à des navires de pêche étrangers pour opérer dans sa ZEE.

Maurice a conclu des accords de pêche avec l'UE, les Seychelles et l'Association japonaise des coopératives de pêche au thon. Sur la base du Plan national d'action de Maurice pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, les navires nationaux et étrangers ont été suivis en permanence par le VMS (national et régional). Maurice a poursuivi son programme d'observateurs avec huit (8) observateurs, dont trois (3) ont été déployés en 2016. Maurice a également participé activement au programme régional SCS (programme régional de surveillance de la COI).

La législation principale pour le secteur de la pêche, la loi sur les pêches et les ressources marines a été mise à jour après consultations avec toutes les parties prenantes et un projet de loi sur les pêches a été préparé qui sera bientôt déposé au Parlement sous peu. Plusieurs amendements sont apportés et comprennent la mise en œuvre des mesures internationales de conservation et de gestion.

L'un des règlements récemment promulgués est le Règlement sur le système d'identification automatique (AIS) de 2016 qui a été prescrit en vertu de l'article 74 (1) e) de la LRFM. Il s'agit d'un système qui exige que tous les bateaux / navires adhèrent à la réglementation AIS.

Maurice a ratifié les mesures de l'État du port de la FAO et met en œuvre toutes les mesures. Le Plan D'Action National pour les requins a également été préparé et il sera promulgué sous peu.

La mise en œuvre des mesures électroniques de l'État du port (EPSM) a également commencé et une formation a été menée par la CTOI. Tous les navires se conformeront à l'EPSM et cela contribuera au partage des données et des intrants. Toute l'activité associée au thon de Maurice a été effectuée sur la base des résolutions de la CTOI sur les mesures de conservation et de gestion.

Les dénombreurs ont été recrutés en février 2016 pour mieux surveiller et collecter les données dans la pêche artisanale et la pêche des DCP. Maurice et les Seychelles, ainsi que l'industrie du thon et le WWF ont signé un programme d'amélioration des pêches pour la pêche et la transformation durables du thon dans l'océan Indien.

Mozambique

Le Mozambique a restructuré son secteur de la pêche et de l'aquaculture en 2015, par dissolution de l'ancien Ministère des pêches et en établissant le Ministère de la mer, des eaux intérieures et des pêches. Ce changement a apporté plus de capacité au Ministère pour gérer la gestion des ressources marines et intérieures et coordonner tous les secteurs impliqués dans l'exploitation de ces ressources au bénéfice du peuple du Mozambique.

Il a révisé et met en œuvre son Plan national d'action pour décourager, prévenir et combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ainsi que sa politique et sa stratégie pour les sous-secteurs de la pêche industrielle et à petite échelle.

Sur les résultats des actions menées pour combattre la pêche INN, le capitaine et le propriétaire du navire « Nessa 7" ont été poursuivis et condamnés à une amende et le capitaine a été interdit de pêcher dans les eaux mozambicaines pendant 3 ans. Le navire et ses engins ont été confisqués et acquis par le Gouvernement mozambicain. Pour le succès de l'affaire Mozambique, merci à l'échange d'informations avec l'Afrique du Sud et le projet Fish-i-Africa.

La période écoulée depuis le dernier GT a également été l'une des dispositions de la Loi sur les pêches, en harmonie avec les instruments et politiques juridiques régionaux et internationaux (PSMA, Résolutions de la CTOI, Accords de conformité, Accords sur les stocks de poisson des Nations Unies, PAI-INDNR).

Les efforts de renforcement des capacités ont inclus: dans des domaines spécifiques (SCS), dans la compétence SCS (formation PSM avec le soutien de la CTOI, pratiques VMS); Dans un projet pilote AIS. Au niveau national: plan de développement des ressources humaines, priorité au renforcement des capacités en matière de pêche, renforcement des capacités des écoles de pêche, stratégie de recherche halieutique.

Le cadre réglementaire de prises accessoires reste à adopter - REPMAR. Ceci augmentera la contribution des captures accessoires pour la sécurité alimentaire (pêche de la crevette et du thon).

La participation active du Mozambique aux récentes initiatives mondiales et régionales inclut:

- Organiser plusieurs réunions régionales sur les questions liées à la lutte contre la pêche INN - y compris les formations PSM (CTOI), SCS, Accords d'accès à la pêche (AU-IBAR);
- Séance d'accueil de la 7ème Session de la SWIOFC;
- Organisation d'un groupe de travail sur la collecte de données et les statistiques halieutiques
- Participation à la 20ème session de la CTOI
- Engagement sur le TCM Taskforce pour l'accès dans la région SWIO;

- Participation à la mise en place du Centre de coordination de la SCS dans la région de l'Afrique australe.

Seychelles

En ce qui concerne la mise en œuvre des Résolutions de la CTOI, en particulier en ce qui concerne la Résolution 16/01, un plan intérimaire pour la reconstruction du stock d'albacore de l'océan Indien, nous avons mené réunion des parties prenantes aux Seychelles avec les opérateurs de flottes de senneurs Seychelles afin de élaborer un plan pour réduire notre capture d'albacore de 15% moins du niveau de 2014, conformément à la résolution spécifiée.

Pour l'amélioration de la durabilité de la pêche au thon dans la région et pour veiller à ce que les pratiques de pêche bonnes sont maintenues, les Seychelles ont signé un protocole d'accord avec le WWF pour la mise en œuvre d'un programme d'amélioration des pêches pour lesquelles les Seychelles et les opérateurs de flottes de thon européennes ont également signer un engagement quinquennal.

L'Autorité de la pêche, le « Seychelles Island Conservation Society » et OPAGAC, une association de la pêche à la senne Espagnole, ont signer un protocole d'accord pour mettre en œuvre un programme de récupération de les DCPs qui derivent vers notre îles.

Les Seychelles sont en train de négocier un nouvel accord d'accès avec Maurice pour remplacer celui qui a expiré.

Somalie

Il n'y a pas eu beaucoup d'activité en Somalie depuis le dernier groupe de travail en janvier 2016 alors que le pays se trouve dans une année électorale. Une partie de l'activité comprenait:

- Avec le financement du gouvernement italien et le soutien de la FAO, le Ministère des Pêches a recruté deux experts en matière de pêche thonnière et de questions juridiques dans le but de créer l'Autorité fédérale des pêches somaliennes et d'examiner la législation nationale sur les pêches. Il est prévu de le présenter au nouveau parlement en février 2017.
- Le Ministre fédéral des pêches et tous les Ministères régionaux de la pêche, à l'exception du Puntland, ont participé à un atelier consultatif à Mogadiscio en mai 2016. Les participants se sont mis d'accord sur le principe important de la création d'une autorité fédérale somalienne des pêches. Toutefois, ils n'ont pas réussi à s'entendre sur l'affectation des recettes provenant des ressources halieutiques.
- Avec la coopération du Kenya, de la CTOI et d'autres organisations régionales, le bateau de pêche « Greko 1 » a été capturée et le processus légal est en cours.
- La Somalie a participé à plusieurs réunions régionales et intergouvernementales.
- l'appel d'offres pour l'achat de matériel VMS a été émis et le system serait fonctionnel l'année prochaine.
- Avec l'appui des projets de la FAO, l'enregistrement des pêcheurs artisanaux est en cours. À ce jour, plus de 65 000 pêcheurs ont été enregistrés dans trois régions du Somaliland, du Puntland et de Galmudug.

Afrique du sud

L'Afrique du Sud a contribué et participé à l'élaboration de la Stratégie panafricaine pour la pêche et l'aquaculture qui a été adoptée en mai 2014 à Addis-Abeba par la 2^e Conférence des Ministres de la pêche et de l'Aquaculture en Afrique.

L'Afrique du Sud est un membre actif de l'Union africaine et travaille en étroite collaboration avec l'agence d'exécution de l'UA (UA-BIRA) pour assurer la mise en œuvre de la stratégie. En 2015, l'Afrique du Sud a organisé avec la FAO un atelier de certification pour la région. L'objectif de cet atelier était de sensibiliser les Etats membres africains à l'existence, à la pertinence, à la mise en œuvre et à l'importance des directives de certification. Les directives sont importantes pour assurer l'inter-commerce et assurer que les produits de la pêche soient respectueux de l'environnement et sûrs pour la consommation humaine.

À l'échelle nationale, l'Afrique du Sud a donné la priorité à l'aquaculture et le secteur est devenu l'un des principaux secteurs de l'économie des océans qui fait partie du programme gouvernemental clé connu sous le nom d'opération Phakisa. Il est l'une des neuf (9) premières priorités du gouvernement annoncées par le Président de la République lors de l'Adresse Etat de la Nation de février 2016.

Dans le cadre de mis-en-œuvre de l'Opération Phakisa Océans, huit (8) groupes de travail sont établis pour guider et surveiller la mise en œuvre. Les initiatives comprennent:

- Sélection et mise en œuvre de projets catalyseurs de production à haut impact
- La réforme du régime législatif pour créer un environnement propice au secteur
- La mise en place d'un système de marchés préférentiels pour les produits de la pêche et de l'aquaculture.

Dans l'ensemble, l'Afrique du Sud reconnaît l'importance de l'aquaculture en tant que facteur clé de la sécurité alimentaire, la génération de revenus, les moyens de subsistance ruraux, la nutrition saine et l'économie du pays.

Tanzanie

Reconnaissant que les thonidés et les espèces apparentées constituent des ressources communes importantes, la Tanzanie, en collaboration avec les pays membres de la SWIO par l'intermédiaire de la COI / CTOI, a commencé à mettre en œuvre le protocole de la CTM. Voici quelques-uns des développements:

- Les ministères ont été réorganisés (Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles, de l'élevage et des pêches - Zanzibar et du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des pêches - Tanzanie continentale
- Grâce à l'appui du projet SWIOFish1, la politique de pêche en haute mer est en cours de développement;
- La stratégie nationale de gestion des pêches pour le thon a été élaborée et est maintenant mise en œuvre avec le soutien financier et technique de l'UA-IBAR et du WWF;
- La Tanzanie a participé à des réunions régionales et internationales telles que la CTOI, le COFI, la CBI, le réseau IMC, Interpol et le Bureau de la CPSOOI.
- Les préparatifs internes sont toujours en cours pour négocier un Accord de partenariat de pêche (APP) avec l'UE;

- Participation à une mission de patrouille régionale avec COI, Réunion, Madagascar, Seychelles, Kenya, Comores et Mozambique;
- A effectué une patrouille aérienne nationale dans la ZEE;
- La Loi n ° 22 de 2003 sur les pêches de la Tanzanie a fait l'objet d'un examen;
- La Loi sur l'autorité de pêche en haute mer (DSFA) de 1998, telle que modifiée en 2007, et l'examen de ses règlements sont au stade final pour tenir compte des mesures de la TCM. À titre de respect, le gouvernement s'est arrêté pour la délivrance des permis par le DWFN jusqu'à ce que le règlement soit signé le fin novembre ou début décembre 2016;
- Le DSFA par l'intermédiaire du SWIOfish se procure un système de suivi, Thermis, basée sur le Web ;
- La Tanzanie s'engage dans un processus de ratification pour rectifier le PSMA, dans le cadre duquel un processus de consultation des parties prenantes est en cours;
- Grâce au programme de recherche DSFA sur le thon et les espèces apparentées, la collecte et l'analyse des données sont en cours.
- La formation d'observateurs à l'intérieur et à l'extérieur du pays est en cours,
- Déploiement d'observateurs sur les thoniers enregistrés et autorisés;
- Piloter la collecte de données sur deux sites de débarquement en Tanzanie continentale et un à Zanzibar pour la pêche artisanale au thon avec le soutien du WWF est en cours. La formation a été axée sur l'amélioration de la collecte courante de données sur les pêches artisanales et sur l'identification des espèces, ce qui a permis d'obtenir des informations fiables, précises et à jour à l'intention de la CTOI et du pays. En outre, le renforcement des capacités de l'équipage à bord a été mené pour un total de 50 équipages;
- Formation sur le PSMA pour les agents de conformité au DSFA; Participants de Zanzibar et du continent;
- La formation des observateurs est une activité qui continue sous les auspices du DSFA

Les défis qui existent incluent :

- Connaissance insuffisante de la base de ressources;
- Surcapacité due à l'accès libre entraînant une pression de pêche excessive sur les ressources thonières, en particulier dans les eaux territoriales;
- Une technologie inadéquate pour gérer efficacement les ressources thonières;
- Augmentation de la pêche illégale et des pratiques commerciales illégales;

Observateurs

Commission de l'Océan Indien

En ce qui concerne la gouvernance, la coopération avec les organismes régionaux de pêche (ORP) et les communautés économiques régionales (CER) principales continuera à être renforcée et les synergies avec d'autres partenaires institutionnels et projets connexes seront renforcés. Le principal résultat sera

que la fiche d'action du XIe FED pour le programme interrégional. Un atelier sera bientôt organisé avec les ORP et les CER peu de temps après que le COI et l'UE auront finalisé la fiche d'action.

En ce qui concerne le SCS, la COI a apporté et continuera de fournir un soutien par le biais de son projet SmartFish, le financement par l'UE et le cofinancement du PRSP de la COI par l'UE et les États membres et le SWIOFISH. Ceci comprend:

- Termes et conditions minimales (TMC) d'octroi de licences convenues et mises en œuvre par au moins 5 États côtiers pour les deux principales flottilles industrielles de thon (senne coulissante et palangre).
- Des groupes de travail régionaux d'observateurs chargés d'établir un programme régional de renforcement des capacités en vue de la coordination, du briefing et du compte-rendu de la mission d'observation. Le programme a été étendu à la Tanzanie, au Kenya et au Mozambique.
- Des patrouilles conjointes régionales seront organisées et l'efficacité sera surveillée et diffusée - le PRSP célébrera ses 10 ans d'existence en 2017. Le programme sera mis en évidence afin d'identifier ses forces et ses faiblesses et de fournir des moyens de renforcer le programme.
- Système d'échange d'informations SCS sur les navires industriels - SIGMA - données de procédé des images VMS, AIS, océanographiques et satellitaires
- Renforcement des SCS grâce à la conformité aux mesures de conservation et de gestion (CMM) de la CTOI, y compris les mesures des États du port et la synergie avec d'autres projets et organisation.
- Établissement d'une coopération avec le Mozambique pour adhérer au PRSP - Signature d'un accord entre la COI et le Mozambique au début de cette année et réalisation d'une mission de surveillance conjointe.
- Coopération / synergie avec d'autres organisations telles que: CTOI / SADC / UA IBAR / SWIOFish / CPSOOI / WWF

En ce qui concerne le commerce, COI apporte son soutien pour une meilleure mise en œuvre et des avantages en ce qui concerne les Accords de partenariat économique (APE). Ceux-ci comprennent des chapitres spécifiques sur les composantes liées au commerce des stratégies de pêche des CER (COMESA, EAC et IGAD)

La Commission Européenne

L'UE continue à apporter des contributions extraordinaires à la CTOI, renforçant cette année de 600 000 € sa contribution aux activités scientifiques liées à la génétique des thonidés et le renforcement des capacités des pays en développement (180 000 euros). Les mêmes activités du Secrétariat de la CTOI seront soutenues l'année prochaine et l'UE est également prête à contribuer à la mise en œuvre du programme pilote régional d'observateurs de la CTOI qui sera évalué par le Comité scientifique de la CTOI.

L'UE contribue également de manière substantielle au développement du secteur de la pêche dans certains pays de la CPSOOI via des accords de partenariat bilatéraux pour la pêche durable (SFPA). Dans l'ensemble, il existe 14 protocoles actifs de la SFPA dans le monde et 4 d'entre eux sont situés dans l'océan Indien: avec les Seychelles (le plus grand accord thonier pour l'UE), Madagascar, Maurice et Comores. En outre, l'UE est intéressée à relancer le Protocole avec le Mozambique et à élargir le réseau d'accords avec la Tanzanie et le Kenya. La durabilité est un élément clé des SFPA. En outre, les SFPA sont les accords les plus transparents au monde. Les SFPA sont basées sur les meilleurs avis scientifiques; Lutter contre la surpêche; Lutte contre la pêche INN; et contribuer aux avantages socio-économiques des pays côtiers, notamment par des missions d'appui sectoriel et de renforcement des capacités, ainsi que par l'emploi comme équipage sur les navires de l'UE et dans l'industrie de transformation (plus de 10 000 emplois sont créés par l'UE dans l'industrie de transformation du thon aux Seychelles, à Maurice, à Madagascar et au Kenya). Le soutien sectoriel est une composante très importante, car les SFPA sont un partenariat et non des accords purement commerciaux. La composante de soutien sectoriel représente 40 à 50% de toute la contribution financière aux pays côtiers. Chaque

année, plus de 9 millions d'euros sont prévus dans le budget de l'UE dans les pays de l'océan Indien pour bénéficier d'un accès et d'un soutien sectoriel, avec 4 millions d'euros attribués annuellement pour soutenir le développement durable du secteur de la pêche des pays partenaires et la capacité générale de gestion des pêches, y compris les capacités de surveillance et de contrôle; L'amélioration des capacités dans les domaines de la recherche et de la science; Assistance aux petites pêcheries (les actions couvertes par le soutien sectoriel sont déterminées conjointement par l'UE et le pays partenaire). L'atelier régional organisé conjointement par la DG MARE, l'EFCA et le COI en vue d'assurer le renforcement des capacités dans la région est prévu à Madagascar au début de l'année prochaine.

Le programme SMARTFish phase II (16 millions d'euros) mis en œuvre conjointement par la COI et la FAO est entré dans sa dernière période de mise en œuvre et prendra fin en décembre 2017, tandis que les activités liées au plan d'action régional contre la pêche INN prendront fin en mai 2018. Afin d'éviter un écart et de renforcer les synergies et la complémentarité avec les initiatives et programmes panafricains financés par l'UE (FISHGOV, FISHTrade) et le programme SWIOFISH de la Banque mondiale, l'UE a engagé le processus d'identification d'un nouveau programme tel que prévu dans les dispositions du programme indicatif régional du XIe FED, dans le cadre duquel 30 millions d'euros ont été affectés à la contribution de la pêche et de l'aquaculture durables à l'économie bleue de la région.

Comme convenu lors de l'atelier consultatif pour la région de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique australe et de l'océan Indien (EA-SA-IO) et de la 4ème réunion du Groupe de travail de la SADC sur la pêche INN tenu à Maputo en mai 2016, Principaux secteurs prioritaires de la pêche et de l'aquaculture durables dans la région résulteront d'un processus de consultation engagé par la COI en collaboration avec l'UA-BIRA, soutenant et habilitant les États membres de l'Union africaine et les communautés économiques régionales. Une consultation aura lieu le plus tôt possible et permettra à l'UE de présenter la fiche d'action élaborée conjointement par l'UE et la COI avant la fin de février 2017 afin d'être présentée en temps utile au Comité du FED à Bruxelles pour approbation.

L'objectif spécifique du programme est d'améliorer la gestion des pêches et de l'aquaculture afin d'accroître la contribution du secteur à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, conformément au Cadre Panafricain de Pêche et d'Aquaculture et à la Stratégie de Réforme. Les activités de ce programme régional et leurs modalités de mise en œuvre refléteront certainement les recommandations de l'évaluation à mi-parcours du programme en cours de SmartFish approuvée par le Comité directeur tenu à Maurice en avril 2016.

Marine Stewardship Council

Les marchés mondiaux des produits de la mer s'intéressent de plus en plus à l'approvisionnement durable, et de nombreux détaillants importants ont pris des engagements publics qui mettent l'accent sur la durabilité et la traçabilité dans leurs stratégies d'approvisionnement. Conformément à la demande, le Marine Stewardship Council (MSC) a connu une augmentation constante du nombre de pêcheries qui demandent une certification MSC afin d'accéder à ces marchés.

Néanmoins, certains groupes de produits, y compris les thonidés, ainsi que les pêches des pays en développement, restent sous-représentés dans le programme MSC. Les efforts visant à remédier à ce déséquilibre comprennent le lancement d'un programme de renforcement des capacités en 2016 et la promotion des outils du MSC pour faciliter les améliorations de la pêche conformément aux exigences du MSC. Ces outils incluent la pré-évaluation du MSC, le modèle de plan d'action normalisé et l'outil de Benchmarking et de suivi du MSC.

ASDI

Le représentant de l'ASDI (l'Agence suédoise de coopération pour le développement international) a informé la réunion de la nouvelle Stratégie pour la région

La coopération pour le développement en Afrique subsaharienne 2016-2021, avec le soutien d'une gestion durable et transparente de la pêche, et que le travail sur l'opérationnalisation de cette stratégie est en cours.

SWIOFish1

Les activités programmées ont été mises en œuvre comme prévu à la satisfaction des Etats membres de la CPSOOI.

Le Protocole relatif aux termes et conditions minimales d'accès à la pêche dans le sud-ouest de l'océan Indien a été sensiblement amélioré.

Il ya eu 22 articles approuvés par le GTCCPT pour soumission ultérieure à la réunion de la CPSOOI.

Trois consultations ont porté sur des questions relatives aux articles sur les SCS, les observateurs et les prises accessoires qui ont été examinées par le MTC TF.

SWIOFish1 a aidé à faire entrer le Mozambique dans les activités régionales de surveillance aérienne et de patrouille maritime du PRSP.

SWIOFish1 poursuit son initiative de mettre sur pied des programmes nationaux d'observation dans les Etats membres de la CPSOOI, là où ceux-ci n'existent pas déjà comme dans les Etats de la COI dans le cadre du Programme SmartFish et de l'Afrique du Sud. Cette stratégie s'appuie sur l'objectif ultime de l'élaboration d'un programme régional d'observateurs, approuvé par la CTOI, prévoyant la disponibilité d'un réseau d'observateurs pour déploiement dans la zone de compétence de la CPSOOI.

En ce qui concerne la fusion de l'Accord de pêche de la SOOI et de l'Accord-cadre sur la pêche, un rapport de consultance a été soumis.

SWIOFish1 a appuyé deux réunions du groupe de travail du TCM depuis le dernier GTCCPT. Un autre est prévue du 29 au 30 novembre à SFA aux Seychelles et comprendra également un débat sur l'accord-cadre.

Trente participants des États du CPSOOI ont bénéficié d'une formation régionale sur la mise en œuvre des mesures de l'État du port. Le soutien de la CTOI dans la conduite de cet atelier est reconnu.

SWIOFish1 a appuyé le quatrième groupe de travail de la CPSOOI sur les données et statistiques halieutiques qui a fourni des mises à jour sur les systèmes nationaux de collecte de données et les systèmes d'information régionaux, y compris la base de données SWIOFP. Le Groupe de travail a recommandé d'appuyer la relance de la base de données du SWIOFP au KMFRI, d'appuyer les ateliers nationaux hôtes de WIOFISH dans ses pays membres et d'étudier la valeur des accords de pêche dans les États membres de la CPSOOI.

Banque Mondiale

La Banque mondiale soutient le secteur de la pêche dans la région à travers le programme SWIOFish. Un premier projet (SWIOFish1) soutient les investissements au niveau national aux Comores, au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie, ainsi que le dialogue régional et la collaboration par le biais de la Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien (CPSOOI).

De nouveaux projets SWIOFish sont en cours de préparation pour les investissements nationaux à Madagascar, aux Seychelles et aux Maldives et pour le soutien i) à la Commission des thons de l'océan

Indien (CTOI) pour aider les Etats membres de la CPSOOI à mieux se conformer aux résolutions de la CTOI; (ii) aux États d'Afrique et de l'Océan indien en développement afin de favoriser leur collaboration et leur partage d'expériences; tt iii) à la Fédération des pêcheurs artisans de l'Océan indien, afin de faciliter la coordination et de renforcer la participation des associations de pêcheurs artisanaux de la région de la SOOI aux forums régionaux et internationaux.

Le dialogue est en cours avec d'autres pays de la CPSOOI pour des investissements nationaux dans le cadre du programme SWIOFish.

Le programme SWIOFish bénéficie de l'aide de la Commission de l'océan Indien (COI) pour la coordination et la gestion des aspects fiduciaires des financements régionaux. Le Programme s'appuie sur l'Agence internationale de développement (IDA), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), les fonds fiduciaires japonais et les ressources des Fonds de développement nordique gérés par la Banque mondiale.

Les futurs domaines d'investissement pourraient comprendre : (i) la mise en œuvre, par une approche régionale coordonnée, des aspects liés à la pêche du Plan d'action stratégique régional élaboré dans le cadre des projets précédents de l'ASCLME et du SWIOFP. Il pourrait bénéficier du financement du FEM.

L'extension potentielle de l'approche du programme SWIOFish à la région de l'océan Indien, au golfe de Guinée et à la mer Rouge est mentionnée puisque les échanges de connaissances entre les différentes régions seraient inclus dans la conception et que ces nouveaux programmes tireraient profit de l'expérience de la CPSOOI et le programme SWIOFish.

Fonds Mondiale pour la Nature

Le WWF a remercié le Groupe de travail sur la collaboration et la coopération en matière de pêche thonière de la CPSOOI pour l'invitation et la co-organisation de la 5ème session et le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud pour avoir accueilli la réunion. Le WWF a partagé avec les participants les interventions qu'ils ont mises en œuvre au cours de l'année en partenariat avec les partenaires / acteurs concernés (FAO, Banque mondiale, SWIOFISH, UA-IBAR, CPSOOI, CTOI, SADC, COI, MSC, et les gouvernements de la SWIO, notamment le soutien au processus de ratification du PSMA, l'élaboration de conditions minimales régionales pour l'accès aux pêches dans le cadre de la SOOI et l'Accord de pêche de la SOOI, la promotion de la transparence dans la gestion et la gouvernance des pêches, la promotion de l'application d'outils de suivi à faible coût, l'amélioration de la collecte de données sur la pêche thonière artisanale, l'évaluation socioéconomique et les études de base sur la pêche thonière artisanale, l'appui aux réunions nationales et régionales pertinentes (y compris les dialogues nationaux sur le thon, la CTOI et la CPSOOI), l'apprentissage des leçons et le partage d'expériences sur les pêcheries communautaires, aspects liés aux pêches, habilitation des acteurs non étatiques - OSC / secteur privé au niveau national / régional en établissant des plates-formes de consultation nationales et régionales sur les pêches du thon.

Attending the fifth Working Party were delegates from Comoros, France, Kenya, Madagascar, Maldives, Mauritius, Mozambique, Seychelles, Somalia, South Africa and the United Republic of Tanzania. The African Union (AU), the European Commission (EC), IOC-Smartfish, IOC-SWIOFish1, the Marine Stewardship Council (MSC), the Swedish International Development Agency (Sida), the World Bank and the World Wide Fund for Nature (WWF) also participated as observers. The Working Party considered a letter received from France, considered and reviewed 15 Articles of the draft Protocol on minimum terms and conditions (MTC) of fishing access, noted the progress of the SWIO Fisheries Accord, received an update on the high level of ratification of the PSMA within the SWIOFC, received a briefing on the third IOTC Technical Committee on Allocation Criteria, received a briefing on the progress of harmonization of the IOC and SADC MCS processes, noted the good collaboration of SWIOFC members at the last IOTC meeting and the significant IOTC Conservation and Management Measures that were agreed, received updates of actions carried out in regard to sustainable tuna fisheries development, and updated the work plan. The next working party will be hosted by Tanzania.

Ont participé à cette cinquième réunion du Groupe de travail des délégués de l'Afrique du sud, de Comores, de la France, de Kenya, de Madagascar, des Maldives, de Maurice, du Mozambique, les Seychelles, le Somalie et la République unie de la Tanzanie. L'Agence Suédoise pour le développement internationale (Asdi), la Commission européenne (CE), la Banque mondiale, les projets IOC-Smartfish et IOC-SWIOFish1, le Fonds mondial pour la nature, le « Marine Stewardship Council » et l'Union Africaine a également participé en tant qu'observateurs. Le Groupe de travail a examiné une lettre reçue de la France, a examiné et révisé 15 articles du projet de protocole sur les termes et conditions minimales d'accès à la pêche, a noté les progrès de l'Accord de pêche de la SOOI, a reçu une mise à jour sur le niveau élevé de ratification de la PSMA au sein de la CPSOOI, a reçu un exposé sur le troisième Comité technique de la CTOI sur les critères d'allocation, a reçu un exposé sur les progrès de l'harmonisation des processus de la COI et de la SADC, a noté la bonne collaboration des membres de la CPSOOI à la dernière réunion de la CTOI et les importantes mesures de conservation et de gestion de la CTOI qui ont été approuvées, ont reçu des mises à jour sur les actions menées en matière de développement durable des pêcheries thonières et mis à jour le plan de travail. Le prochain groupe de travail sera accueilli par la Tanzanie.

ISBN 978-92-5-009934-7 ISSN 2070-6987



9 7 8 9 2 5 0 0 9 9 3 4 7

I7823B/1/09.17